



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2025 579

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

LOGEMENT ET PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU
PAS-DE-CALAIS - ECHANGE ET MISE A DISPOSITION DE DONNÉES POUR LES PERMIS
DE LOUER - SIGNATURE D'AVENANTS 2 ET 3**

Vu la délibération n°2018/CC015 par laquelle le Conseil Communautaire du 14 février 2018 approuve, à compter du 1er septembre 2018, la mise en œuvre à titre expérimental du Permis de Louer, appliquée sur les secteurs ciblés de Lillers, Béthune et Annequin,

Vu la délibération n°2019/CC134 par laquelle le Conseil communautaire du 25 septembre 2019 a autorisé la poursuite de l'application du permis de louer sur les périmètres existants à Annequin, Béthune et Lillers,

Vu la délibération n°2019/CC209 par laquelle le Conseil communautaire du 18 décembre 2019 a autorisé l'application du permis de louer sur les périmètres des communes d'Annezin, Auchel, Beuvry, Bruay-la-Buissière, Cauchy-à-la-Tour, Hersin-Coupigny, Isbergues, Nœux-les-Mines, Violaines s'ajoutant aux périmètres existants de Lillers, Béthune et Annequin.

Vu la délibération n°2020/CC084 par laquelle le Conseil Communautaire du 1^{er} septembre 2020 autorise la généralisation du dispositif sur ces 3 communes, l'extension du périmètre sur la commune de Béthune et l'extension du dispositif à des périmètres définis des communes volontaires suivantes : Annezin, Auchel, Beuvry, Bruay-La-Buissière, Cauchy-à-la-Tour, Hersin-Coupigny, Isbergues, Nœux-les-Mines et Violaines,

Vu la délibération n° 2021/CC117 par laquelle le Conseil Communautaire du 29 juin 2021 a autorisé la mise en œuvre du dispositif permis de louer sur les périmètres des communes d'Annequin, Auchel, Annezin, Barlin, Béthune, Beuvry, Bruay-la-Buissière, Burbure, Calonne-Ricouart, Cauchy-à-la-Tour, Divion, Haisnes, Isbergues, Marles-les-Mines, Hersin-Coupigny, Lillers, Nœux-les-Mines, Verquin et Violaines à partir du 1er janvier 2022,

Vu la délibération n° 2023/CC117 par laquelle le Conseil Communautaire du 27 juin 2023 a approuvé l'application du permis de louer sur les périmètres des communes d'Annequin, Annezin, Auchel, Barlin, Béthune, Beuvry, Bruay-la-Buissière, Burbure, Busnes, Calonne-Ricouart, Camblain-Châtelain, Cauchy-à-la-Tour, Divion, Haisnes, Hersin-Coupigny, Isbergues, Lillers, Marles-les-Mines, Nœux-les-Mines, Saily-Labourse, Verquin et Violaines à partir du 1er janvier 2024,

Vu la délibération n° 2024/CC075 par laquelle le Conseil Communautaire du 25 juin 2024 a approuvé l'application du permis de louer sur le périmètre des communes d'Annequin, Annezin, Barlin, Beuvry, Bruay-la-Buissière, Calonne-sur-la-Lys, Calonne-Ricouart, Divion, Fouquières-lez-Béthune, Labourse, Lillers, Nœux-les-Mines, Vendin-lez-Béthune et Vermelles, depuis le 1er janvier 2025,

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais est un partenaire indispensable à cette bonne mise en œuvre du fait de sa gestion des aides personnalisées au logement,

Considérant que par délibération n°2020/BC078, le Bureau communautaire du 13 octobre 2020, a autorisé la signature d'une convention avec la Caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais, ayant son siège social à Arras Cedex (62015), rue de Beaufort, afin de fournir les données contribuant à la réalisation de diagnostics vérifiant les critères de décence du logement dont les occupants bénéficient d'une allocation logement, pour la période 2021-2025,

Considérant qu'il y a lieu de signer les avenants 2 et 3 à la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais pour prendre en compte les extensions de périmètres et les nouvelles communes entrant dans le dispositif Permis de Louer, citées précédemment,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président d'approuver les modalités d'échange, de transmission, de cession et d'exploitation de données numériques.

Le Président,

DECIDE d'autoriser la signature des avenants 2 et 3 à la convention d'habilitation et de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais ayant son siège social à Arras (62015) Cedex, rue de Beaufort permettant l'échange des données dans le cadre du dispositif Permis de Louer, afin d'y ajouter les communes intégrées au 1er janvier 2024 et au 1er janvier 2025 et les modifications de périmètres des communes déjà intégrées au dispositif, selon les avenants joints à la présente décision.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **21 AOUT 2025**

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,

LEFEBVRE Nadine

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **22 AOUT 2025**

Et de la publication le : **22 AOUT 2025**

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,

LEFEBVRE Nadine



CONVENTION D'HABILITATION ET DE PARTENARIAT



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Avenant n°2 à la convention « Permis de Louer »

**Avenant d'extension/modification du
dispositif au 1^{er} Janvier 2024 et de
prorogation de la convention jusqu'au 31
Décembre 2025**

Entre :

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Domiciliée : Hôtel Communautaire – 100 Avenue de Londres – CS 458 – 62400 BETHUNE

Représenté(e) par Monsieur Olivier GACQUERRE, son Président

Ci-après désigné « la CA BBALR »

Et :

La Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais,
représentée par Monsieur Jean-Jacques PION, son Directeur,
dont le siège est situé Rue de Beaufort - 62015 ARRAS Cedex

Ci-après désignée « la CAF »

Il est convenu que la convention d'habilitation et de partenariat conclue entre la Caf et la CA BBALR dans le cadre du dispositif « permis de louer » est complétée dans les conditions fixées aux articles suivants :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a approuvé :

- **le 14 Février 2018** : la mise en œuvre expérimentale du dispositif « permis de louer » sur des secteurs cibles des communes de Lillers, Béthune et Annequin à compter du 1^{er} Septembre 2018
- **le 25 Septembre 2019** : la poursuite de l'application du « Permis de Louer » sur les périmètres existants à Lillers, Béthune et Annequin et le lancement d'un appel à candidature auprès des communes qui souhaiteraient appliquer le dispositif sur leur territoire
- **le 18 Décembre 2019 et le 1^{er} Septembre 2020** : l'extension du dispositif « Permis de Louer » sur des secteurs cibles des communes de Annezin, Auchel, Beuvry, Bruay-la-Buissière, Cauchy-à-la-Tour, Hersin-Coupigny, Isbergues, Noeux-les-Mines et Violaine, ainsi que l'élargissement du périmètre sur la commune de Béthune à compter du 1^{er} Juillet 2020. Ces dispositions ont été reportées au 1^{er} Janvier 2021 en raison des difficultés découlant de la crise sanitaire de la COVID-19 pour joindre et prévenir les bailleurs potentiellement concernés
- **le 29 Juin 2021** : l'intégration dans le dispositif d'Autorisation Préalable de Mise en Location dite « Permis de Louer » des communes de Barlin, Burbure, Calonne-Ricouart, Divion, Haisnes, Marles-les-Mines et Verquin ainsi que l'extension du périmètre d'application du dispositif « Permis de Louer » sur les communes de Béthune, Beuvry, Bruay-la-Buissière, Isbergues et Noeux-les-Mines.

Par délibération en date du 27 Juin 2023, le Conseil Communautaire a approuvé :

- **l'intégration dans le dispositif d'Autorisation Préalable de Mise en Location dite « Permis de Louer » des communes de Busnes, Camblain-Châtelain et Sailly-Labourse**
- **l'extension ou la modification du périmètre d'application du dispositif « Permis de Louer » sur les communes de Annezin, Annequin, Auchel, Béthune, Beuvry, Bruay-la-Buissière, Calonne-Ricouart, Cauchy-à-la-Tour, Hersin-Coupigny, Isbergues, Lillers, Marles-les-Mines, Noeux-les-Mines et Verquin**

et ce, **à compter du 1^{er} Janvier 2024** (soit six mois après la publication de la délibération comme prévu par le décret du 19 décembre 2016).

L'extrait de la délibération du Conseil Communautaire du 27 Juin 2023 et le périmètre d'application du permis de louer 2024 sont annexés à cet avenant.

Article 2 : Prorogation de la convention

L'article 12 de la convention « Permis de Louer » signée le 14 Mai 2021 est modifié comme suit :

La présente convention est **prorogée jusqu'au 31 Décembre 2025**.

Article 3 : Incidences de l'Avenant sur la Convention

Toutes les clauses de la convention initiale, et ses annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des co-signataires.

Fait à Arras, le _____ (en 2 exemplaires)

**La Caisse d'Allocations Familiales
du Pas-de-Calais**

**La Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane**

**Le Directeur
Jean-Jacques PION**

**Le Président
Olivier GACQUERRE**

Annexe : extrait de la délibération du Conseil Communautaire de la CA BBALR du 27 juin 2023 et périmètre d'application du Permis de Louer 2024.



N° 2023/CC-117

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane.

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
27 juin 2023**

LOGEMENT ET PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

AUTORISATION PRÉALABLE AVANT MISE EN LOCATION DITE « PERMIS DE LOUER » - EXTENSION DU PERIMETRE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité 3 : Garantir le « bien vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire

Enjeu : Assurer un logement digne aux habitants de l'agglomération.

Pour lutter contre l'habitat indigne et améliorer la qualité des logements locatifs dans le parc privé, la loi ALUR, permet la mise en place de l'autorisation préalable de mise en location. Les collectivités sont ainsi autorisées à instaurer un mécanisme de « permis de louer » sur des secteurs d'intervention dits « périmètres d'habitat dégradé ».

Le dispositif est actuellement appliqué sur des périmètres définis de 19 communes : Annezin, Annequin, Auchel, Barlin, Béthune, Beuvry, Bruay-La-Buissière, Burbure, Calonne-Ricouart, Cauchy-à-la-Tour, Divion, Haisnes, Hersin-Coupigny, Isbergues, Lillers, Marles-les-Mines, Noeux-les-Mines, Verquin, Violaines.

Par délibération n°2021/CC053 du 13 avril 2021, le Conseil communautaire a autorisé un appel à manifestation d'intérêt pour créer de nouveaux périmètres d'application du permis de louer sur le territoire, étendre ou supprimer les périmètres existants.

3 nouvelles communes ont souhaité intégrer le dispositif : il s'agit de Busnes, Camblain-Châtelain et Sailly-Labourse. Elles ont défini un périmètre d'intervention en concertation avec le service habitat de la Communauté d'Agglomération.

Par ailleurs, les communes de Annezin, Annequin, Auchel, Béthune, Beuvry, Bruay-La-Buissière, Calonne-Ricouart, Cauchy-à-la-Tour, Hersin-Coupigny, Isbergues, Lillers, Marles-les-Mines, Noeux-les-Mines, Verquin, demandent l'extension ou la modification du périmètre d'application existant sur leur territoire.

Les communes mettent déjà en œuvre des procédures dans le cadre réglementaire fixé (application du pouvoir de police du maire). Elles apportent les moyens nécessaires pour assurer le contrôle des logements et désignent un référent technique, en contact privilégié avec le service de l'agglomération en charge de l'instruction des demandes. Elles disposent d'un accès à une application partagée administrée par la Communauté d'Agglomération leur permettant de suivre la procédure d'instruction.

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 12 juin 2023, il est demandé à l'Assemblée d'autoriser l'application du permis de louer sur les périmètres des communes d'Annequin, Annezin, Auchel, Barlin, Béthune, Beuvry, Bruay-La-Buissière, Burbure, Busnes, Calonne-Ricouart, Camblain-Châtelain, Cauchy-à-la-Tour, Divion, Haisnes, Hersin-Coupigny, Isbergues, Lillers, Marles-les-Mines, Nœux-les-Mines, Sailly-Labourse, Verquin, Violaines, tels que précisés en annexe, à partir du 1^{er} janvier 2024.

Les périmètres d'application actuels sur les 19 communes précitées, restent en vigueur jusqu'à cette date. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

AUTORISE l'application du permis de louer sur les périmètres des communes d'Annequin, Annezin, Auchel, Barlin, Béthune, Beuvry, Bruay-la-Buissière, Burbure, Busnes, Calonne-Ricouart, Camblain-Châtelain, Cauchy-à-la-Tour, Divion, Haisnes, Hersin-Coupigny, Isbergues, Lillers, Marles-les-Mines, Nœux-les-Mines, Sailly Labourse, Verquin, Violaines, tels que précisés en annexe, à partir du 1^{er} janvier 2024.

PRECISE que les périmètres d'application actuels sur les 19 communes précitées, restent en vigueur jusqu'à cette date.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
La Conseillère déléguée,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **30 JUIN 2023**

Et de la publication le : **30 JUIN 2023**
Par délégation du Président,
Conseillère déléguée,



LEFEBVRE Nadine



LEFEBVRE Nadine

ANNEXE : PERIMETRES D'APPLICATION DU PERMIS DE LOUER A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2024

COMMUNE	Liste des rues
ANNEQUIN	Périmètre d'application depuis le 1er septembre 2018 : Rue de l'Eglise, rue Leon Blum, du 3 au 36 route Nationale Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2024 : route NATIONALE du 37 au 66
ANNEZIN	Périmètre d'application depuis le 1er janvier 2021 : Avenue de la Morinie (dans sa totalité), rue de St Venant (dans sa totalité), rue des Martyrs (dans sa totalité), 21 et 23 rue PV Couturier, 9 et 11 rue du Grand Ferré, 248 rue Schweitzer, 367 rue Barbusse, n°3 rue de la Mairie Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2024 : 44, 44b et 44 ter rue Crammer ; du 3 au 31 rue du Grand Ferré – 20, 20bis et 50 rue du Grand Ferré ; 33 au 59 rue du 8 Mai ; du 1 au 7 rue Leclerc – 48, 48bis rue Leclerc ; 28 et 81 rue Schweitzer ; 9 rue du Nouveau Monde ; 662 et 688 rue du Quai de Maries ; 211 rue Leon Blum ; du 12 au 40 rue Coussette ; 19, 21, 28 rue de la Mairie ; du 81 au 109 rue G.Bar ; du 15 au 137 rue du Cimetière ; du 1 au 9 et du 13 au 25 rue Duguesclin ; 1 rue E.Zola
AUCHEL	Périmètre d'application depuis le 1er janvier 2021 : Rue JEAN JAURES : du 3 au 61-61B, du 63 au 79-79B, du 81 au 95, du 2 au 42-42B, du 44 au 70-70A-70B-70C-72-72A-72B, Du 74 au 76-76B, Du 78 au 86-86B, Du 88 au 110, IMPASSE Bauet du 1 au 9, Rue RAOUL BRIQUET du 3 au 17-17B, du 19 au 77- 77a, du 79 au 173, 4-4B-4ter, du 80 au 60, 62a-62b, du 66 au 158, Rue ROGER SALENGRO du 4 au 42, 42a-42b-42c-42d-42e, du 44 au 54, 54a-54b-54c-54d, du 56 au 60, 60b-60f-60g-60t, du 62 au 68b, du 70 au 84, 84a-84b-84c, 84t, du 86 au 132, Impasse Rémérand, du 1 au 15, Rue Florent Evrard du 2 au 60, 60b-60t, 62-62t-62q- 622b-62c, 64, 64b-64t-64q, 66-66a- 66b, du 68 au 84 -84b, 86 et 86b, 88 et 88b, du 90 au 108, Rue de la Résistance du 1 au 27, 27b, 29-29b-29c du 2 au 28, 28b Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2024 : Rue SERAPHIN CORDIER du 3 au 79 (côté impair) du 2 au 116 (coté pair), rue ALBERT COSSART du 1 au 59 (côté impair) du 2 au 44 (côté pair), rue LOUIS PASTEUR du 1 au 21 (coté impair) du 2 au 44 (côté pair), rue PAUL BENOIT du 2 au 10, rue FLORENT EVRARD du 1 au 19 (côté impair), 25, 27, 27b, 29, du 73 au 99, 101, 101a, du 103 au 127, 127a, 127b, 131, rue ROGER SALENGRO du 1 au 59 (côté impair) , 59b, du 65 au 71 (coté impair) 71b, 73, 75a, 75b, 75t, du 79 au 85 (côté impair), 85a, 85b, 85c, 85d, 85 e, 87, 87d, 87t, 87c, du 89 au 109 (côté impair) 109b, 111, impasse GAU, Rue RAOUL BRIQUET du 8 au 60 (côté pair)
BARLIN	Périmètre d'application depuis le 1^{er} décembre 2022 : Rue de Fresnicourt (dans sa totalité), rue Ferrer (dans sa totalité), rue d'Houdain (dans sa totalité)
BETHUNE	Périmètre d'application depuis le 1er septembre 2018 : Résidence du Mont Liebaut, rue Maréchal Lyautey et rue du Président Coty, du 540 au 745 boulevard Poincaré, du 240 au 523 rue du Faubourg d'Arras. Extension du périmètre d'application depuis le 1er janvier 2021 : Avenue du maréchal Juin du 109 au 829, les numéro 1 et 3 place Francois Mitterrand, Avenue de Lens du 12 au 344, rue de Lille du 13 au 507, place St Eloi numéro 5. Extension du périmètre à partir depuis le 1^{er} janvier 2022 : Du 1 au 12 et du 509 au 1438 rue de Lille, du 1 au 11 avenue de Lens, du 1 au 539 Boulevard Raymond Poincaré du 1 au 107 avenue du Maréchal Juin Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2024 : En totalité : Boulevard Jean Moulin ; Place du Maréchal Joffre ; rue Prévost ; rue Alfred Legillon ; rue Alphonse Outrebon ; rue de l'Hortogenie. Retrait du périmètre dès le 1^{er} janvier 2024 : Rue du Maréchal Lyautey

BEUVRY	Périmètre d'application depuis le 1er janvier 2021 : Rue Pasteur (dans sa totalité), Place Roger Salengro (dans sa totalité), route Nationale du n°4 au 149 B, rue Sadi Carnot du n°8 au 48T, rue Jules Guesde du n°3 au n° 33, 1 et 3 Impasse Basly, 14 rue Jean Mancé, 299 rue Jean Jaurès, 2ter rue François Galvaire, 944 rue Victor Dutériez, 29 rue V Hugo, 468 rue Georges Clémenceau/Rue de la passerelle, 2 rue Mélot. Extension du périmètre pour 2022 : Rue des Chantiers (dans sa totalité) Extension du périmètre au 1er janvier 2024 159 route Nationale – Résidence les Studi home : totalité de la rue Gosselin
BRUAY LA BUISSIERE	Périmètre d'application depuis le 1er janvier 2021 : Du 17 au 82 rue de la Brasserie, du 4 au 53 impasse de la Brasserie, du 5 au 499 rue Henri Cadot, du 1 au 33 rue Florent et Téléphore Caudron, rue des Charitables en totalité, du 1 au 6ter rue de Divion, du 10 au 229 rue Henri Hermant, rue d'Hermin en totalité, rue Jean Jaurès en totalité, Impasse Jaurès en totalité, du 11 au 253 rue Arthur Lamendin, du 1 au 498 rue Alfred Leroy, du 153 au 339 rue du Commandant l'Herminier, du 1 au 868 rue de la Libération, 437 rue des martyrs, 2 chemin de Noeux Extension du périmètre pour 2022 : Du 176 au 266 et du 870 au 979 rue Emile Basly, du 273 au 513 rue Victor Hugo, le 16 rue Jules Guesde, du 234 au 268 rue Jules Guesde, du 840 au 982 rue Raoul Briquet, le 475 rue Marmottan Extension du périmètre au 1er janvier 2024 : Rue de CASABLANCA : 202, rue FLORENT EVRARD : du 402 au 500, PLACE DU COMMANDANT LHERMIER : 17, rue ROGER SALENGRO : du 121 au 190, rue JULES MARMOTTAN : du 122 au 475, CHEMIN LATERAL : du 281 au 311, rue LOUIS DUSSART : du 41 au 901
BURBURE	Périmètre d'application depuis le 1er janvier 2022 : Rue Nationale du 64 au 212 et du 15 au 129, Rue du Cavin du 4 au 32, Rue de Lillers du 21 au 45 et du 8 au 98, Rue d'Hurionville du 18 au 54, Rue des Bucquoires du 42 au 84 et du 5 au 35
BUSNES	Périmètre d'application au 1er janvier 2024 : Rue de LILLERS : du 2 au 270 (coté pair) du 127 au 247 (coté impair), rue du 8 MAI du 3 au 23 (coté impair), rue de SAINT VENANT : du 1 au 121 (coté impair) du 40 au 50 (coté pair)
CALONNE RICOUART	Périmètre d'application depuis le 1er janvier 2022 : Rue de la Gare (dans sa totalité), rue du moulin (dans sa totalité), rue du calvaire (dans sa totalité), 5 et 5bis rue Latérale, du 150 au 158 rue de Bruay, du 1 au 35 rue Mancey, 14 et 16 rue de Béthune. Extension du périmètre en 2024 : Rue de BRUAY : du 150 au 168, rue DE L'EGLISE, CHAUSSEE BRUNHAUT, rue KATOWICE : 100
CAMBLAIN CHATELAIN	Périmètre d'application au 1er janvier 2024 : Rue Anatole France, rue Jules Guesdes, rue Jean Jaurès, rue Edouard Ringard Rue de Marest, rue de la cimenterie (Lieu-dit : Hameau de la Ferté)
CAUCHY A LA TOUR	Périmètre d'application depuis le 1er janvier 2021 : Rue d'Auchel (dans sa totalité), rue d'Arras (dans sa totalité), 1 et 1 bis chaussée Brunehaut, 22bis rue de Camblain Extension du périmètre au 1er janvier 2024 : 13 rue Laure Marelle, 46 rue Henri Bonnel
DIVION	Périmètre d'application depuis le 1er janvier 2022 : Impasse Lamendin (dans sa totalité), Rue Arthur Lamendin (coté numéros pairs), Rue de Vénus (dans sa totalité) Rue Natal (dans sa totalité),

	Rue des Frères Caron (dans sa totalité), Rue du 19 mars (dans sa totalité), Rue Jean Jaurès (du 5 au 27), Chaussée Brunehaut (du 71 au 101), Rue Marcel Sellier (du 1 au 23), Rue Henri Barbusse (du 17 au 33), Rue Emile Basly (coté numéros impairs), Rue de la République (dans sa totalité), Rue Achille Bodelot (du 2 au 82), Rue Delobelle (dans sa totalité), Rue Brunovic (dans sa totalité), Rue de l'Etrier (dans sa totalité), Rue Paul Langevin (dans sa totalité)
HAISNES	<i>Périmètre d'application pour 2022 :</i> Du 165 au 305 Route de Lens, du 158 au 216 Route de Lens, Du 81 au 163 rue Henri Debureau, du 1 au 82 rue Roger Salengro, du 1 au 51 rue des Martyrs, du 1 au 35 rue du Marais, du 1 au 47 rue des Peupliers
HERSIN COUPIGNY	<i>Périmètre d'application depuis le 1er janvier 2021 :</i> Rue Victor Hugo (dans sa totalité), rue de l'Egalité (dans sa totalité), rue Jean Jaurès (dans sa totalité), rue Bréguet (dans sa totalité), rue de la Gendarmerie (dans sa totalité) <i>Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2024 :</i> Rue Emile Zola (dans sa totalité), Rue Jean Baptiste Dubois (dans sa totalité), Rue Dhesse (dans sa totalité), rue Emile Combes (dans sa totalité).
ISBERGUES	<i>Périmètre d'application depuis le 1er janvier 2021 :</i> du 412 au 562 et du 421 au 573 rue Danton, du 134 au 160 et du 247 au 261 rue Salengro, du 8 au 40 Impasse Basly, du 630 au 1210 et du 1159 au 1275 rue Emile Zola, du 2 au 74 rue A. France, du 218 au 354 et du 7 au 249 rue Gaston Chevallier, du 50 au 256 et du 139 au 301 rue Bailliet, du 1 au 64 rue du Dr Roux, du 48 au 64 rue de l'Eglise de Berquette, du 1 au 115 rue des Saules, du 101 au 105 rue du Moulin de Berquette, du 127 au 143 rue Léon Blum, du 16 au 32 rue de la Libération, du 1 au 32 rue Joffre, du 2 au 240 rue de Lambres <i>Extension du périmètre en 2022 :</i> Square Croix Racine rue de Guarbecque, rue Léon Blum (dans sa totalité), rue Jean Jaurès (dans sa totalité). <i>Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2024 :</i> Rue Salengro, Rue du Docteur Bailliet, Rue Gaston Chevallier, Rue Henri Ponche, Rue Mermoz, Rue Evrard Père, Rue Arthur Lamendin
LILLERS	<i>Périmètre d'application depuis le 1er septembre 2018 :</i> Rue du Commerce du 1 au 27 B, Rue Fanien du 1 au 17 et du 8 au 54, Place Roger Salengro du 2 au 44 et du 25B au 59, Place de l'Eglise du 2 au 30, Rue Neuve du 1 au 49 et du 2 au 42, Rue de Sébastopol du 2A au 68 et du 5 au 39, Impasse Sébastopol du 6 au 10 et LE 5, Rue d'Aire du 1 au 23 et du 2 au 14, Rue d'Ham du 2 au 72 et du 3 au 79, Place des F.F.L du 2 au 10, Rue du Bourg d'Avai du 2 au 32 et du 5 au 19, Impasse Duwet du 1 au 6, Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny du 1 au 73 et 6 au 54, Rue du Chapitre du 1 au 21, Rue de l'Eglise du 2 au 18 et du 1 au 21, Rue Philomel du 3 au 49 <i>Extension du périmètre d'application depuis le 1er janvier 2021 :</i> Rue de la Gare : du n°4 au n°60, rue du Faubourg d'Avai : du n°23 au n°120 et du n°36 au n°130 <i>Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2024 :</i> Impasse Jean Jaurès du 2 au 12 et du 3 au 7 ; rue de Pernes du 2 au 48 et du 1 au 35 ; place Jean Jaurès du 4 au 36 et du 1 au 43 ; rue des Chats du 1 au 33 ; place du capitaine Ansart du 2 au 26 et du 9 au 15 ; rue de Relingue du 2 au 36 et du 1 au 39B ; rue de la République du 4 au 42 et du 1 au 39 ; rue de Verdun du 2 au 88B et du 1 au 117 ; rue d'Aire du 14 au 54 et du 23 au 41 ; rue de Philomel du 2 au 58 et du 51 au 71. En totalité : rue des Cordiers, rue du Cliquet, rue Mozart
MARLES LES MINES	<i>Périmètre d'application depuis le 1^{er} janvier 2022 :</i> Du 1 au 3 Ter rue Beaufrome, Du 2 au 42 rue Pasteur Du 17 bis au 29, du 185 au 237 et du 112 au 126 boulevard Gambetta

	Rue du Corps du bois (dans sa totalité); Rue de la République (dans sa totalité). Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2024 Boulevard GAMBETTA : 17
NOEUX LES MINES	<i>Périmètre d'application depuis le 1^{er} janvier 2021 :</i> Route Nationale du N° 1 au 57 et du N°2 au 488 bis <i>Extension du périmètre pour 2022 :</i> Route Nationale du N° 59 au 507 Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2024 : Rue LEON BLUM, impasse SAINT PIERRE, rue BASSE
VERQUIN	<i>Périmètre d'application pour 2022 :</i> Rue de la Bombarde numéros pairs, rue Constant Martin (dans sa totalité), rue François Calonne (dans sa totalité) Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2024 : En totalité : rue du 4 septembre : Sentier de l'Egalité
VIOLAINES	<i>Périmètre d'application depuis le 1^{er} janvier 2021 :</i> Rue de Canteleu, chemin du Roy, cité de la gare (rue Gaugin, rue Renoir, rue Eugène Delacroix rue Leonard de Vinci, rue Poussin, rue Watteau), route nationale du numéro 1 au 27, 14 route Nationale, Route d'Estaires du 1 au 161, rue Raymond Wacheux.
SAILLY LABOURSE	Périmètre d'application au 1^{er} janvier 2024 : Rue Tortue : du 22 au 30 (côté pair) Petite Place : 8 Route Nationale : du 13 au 71 (coté impair), du 78 au 132 (côté pair)

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane Commune de Annequin						
NUMERO DE RUE (si aucune précision = rue complète)	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Dénomination complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU...	Observation CAF	
	Coté pair ET Impair	RUE DE L'EGLISE	62149 ANNEQUIN	1/9/2018		
	Coté pair ET Impair	RUE LEON BLUM	62149 ANNEQUIN	1/9/2018		
3 au 36	Coté pair ET Impair	ROUTE NATIONALE	62149 ANNEQUIN	1/9/2018		
37 au 66	Coté pair ET Impair	ROUTE NATIONALE	62149 ANNEQUIN	1/1/2024		

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruy, Artois Lys Romane
Commune de Annezin

NUMERO DE RUE (si aucune précision → voir cartographie)	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Redirections vers l'ancienne commune</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU...	Observation CAF
	Côté pair ET Impair	AVENUE DE LA MORINNE	62232 ANNEZIN	01/01/2021	
	Côté pair ET Impair	RUE DE SAINT-VENANT	62232 ANNEZIN	01/01/2021	
	Côté pair ET Impair	RUE DES MARTYRS	62232 ANNEZIN	01/01/2021	
11 et 23	Uniquement côté impair	RUE PAUL VAILLANT COUTURIER	62232 ANNEZIN	01/01/2021	
3 et 31	Uniquement côté impair	RUE DU GRAND FERRE	62232 ANNEZIN	01/01/2021	
34	Uniquement côté pair	RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER	62232 ANNEZIN	01/01/2021	
367	Uniquement côté impair	RUE HENRI BARBUSSE	62232 ANNEZIN	01/01/2021	
3	Uniquement côté impair	RUE DE LA MAIRIE	62232 ANNEZIN	01/01/2021	
44, 44b et 44 ter	Uniquement côté pair	RUE ROBERT CHAUMIER	62232 ANNEZIN	01/01/2024	
8 AU 31	Côté pair ET Impair	RUE DU GRAND FERRE	62232 ANNEZIN	01/01/2024	
3 AU 31	Uniquement côté impair	RUE DU GRAND FERRE	62232 ANNEZIN	01/01/2024	
26 ET 33 BIS	Uniquement côté pair	RUE DU GRAND FERRE	62232 ANNEZIN	01/01/2024	
50	Uniquement côté pair	RUE DU GRAND FERRE	62232 ANNEZIN	01/01/2024	
31 AV 59	Côté pair ET Impair	RUE DU GRAND FERRE	62232 ANNEZIN	01/01/2024	
1 AU 7	Côté pair ET Impair	RUE LECLERIC	62232 ANNEZIN	01/01/2024	
40 ET 48 BIS	Uniquement côté pair	RUE LECLERIC	62232 ANNEZIN	01/01/2024	
28 AU 81	Côté pair ET Impair	RUE SCHWEITZER	62232 ANNEZIN	01/01/2024	
9	Uniquement côté impair	RUE DU NOUVEAU MONDE	62232 ANNEZIN	01/01/2024	
627	Uniquement côté pair	RUE DU QUAI DE MARLES	62232 ANNEZIN	01/01/2024	
668	Uniquement côté pair	RUE DU QUAI DE MARLES	62232 ANNEZIN	01/01/2024	
211	Uniquement côté impair	RUE LEON BLUM	62232 ANNEZIN	01/01/2024	
12 AU 40	Côté pair ET Impair	RUE DU CHATELAIN COUSSETTE	62232 ANNEZIN	01/01/2024	
18 AU 21	Uniquement côté impair	RUE DE LA MAIRIE	62232 ANNEZIN	01/01/2024	
28	Uniquement côté pair	RUE DE LA MAIRIE	62232 ANNEZIN	01/01/2024	
81 AU 109	Côté pair ET Impair	RUE GUSTAVE SAGG	62232 ANNEZIN	01/01/2024	
15 AU 137	Côté pair ET Impair	RUE DU CIMETIERE	62232 ANNEZIN	01/01/2024	
1 AU 8	Côté pair ET Impair	RUE DU GUESCLIN	62232 ANNEZIN	01/01/2024	
13 AU 25	Côté pair ET Impair	RUE DU GUESCLIN	62232 ANNEZIN	01/01/2024	
1	Uniquement côté impair	RUE EMILE ZOLA	62232 ANNEZIN	01/01/2024	

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane Commune de Auchel						
NUMERO DE RUE (si aucune précision à l'adresse, le numéro est à l'adresse)	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE (si aucune précision à l'adresse, le nom est à l'adresse)	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU...	Observation CAF	
3 à 61-61B, du 63 à 79-79B, du 81 au 95, du 2 au 42-42B, du 44 au 70-70A-70B-70C-72-72A-72B, du 74 au 76-76B, du 78 au 90-90B, du 88 au 110	Côté pair ET impair	RUE JEAN JAURES	62260 AUACHEL	01/01/2021		
1 à 9	Côté pair ET impair	IMPASSE BALET	62260 AUACHEL	01/01/2021		
3 au 17-17B, du 19 au 77-77A, du 79 au 173, 4-4B-4BTER, du 63-63A au 15B	Côté pair ET impair	RUE RAOUL BRIQUET	62260 AUACHEL	01/01/2021		
du 4 au 42-42A-42B-42C-42D-42E, du 44 au 54-54A-54B-54C-54D, du 56 au 60-60B-60C-60D-60E, du 62 au 68-68B, du 70 au 84-84A-84B-84C-84D, du 86 au 132	Uniquement côté pair	RUE ROGER SALENGRO	62260 AUACHEL	01/01/2021		
1 à 15	Côté pair ET impair	IMPASSE REMERAND	62260 AUACHEL	01/01/2021		
2 à 60-60B-60T, 62-62T-62D-62B-62C, 64-64B-64T-64D, 66-66A-66B, du 68 au 84-84B, 86-86B, 88-88B, du 90	Uniquement côté pair	RUE FLORENT EVRAND	62260 AUACHEL	01/01/2021		
du 1 au 27-27B, 29-29B-29C, du 2 au 28-28B	Côté pair ET impair	RUE DE LA RESISTANCE	62260 AUACHEL	01/01/2021		
3 AU 173	Uniquement côté impair	RUE SERAPHIN CORDIER	62260 AUACHEL	01/01/2024		
2 AU 116	Uniquement côté pair	RUE SERAPHIN CORDIER	62260 AUACHEL	01/01/2024		
1 AU 358	Uniquement côté impair	RUE ALBERT COSSART	62260 AUACHEL	01/01/2024		
3 AU 44	Uniquement côté pair	RUE ALBERT COSSART	62260 AUACHEL	01/01/2024		
1 AU 131	Uniquement côté impair	RUE LOUIS PASTEUR	62260 AUACHEL	01/01/2024		
2 AU 44	Uniquement côté pair	RUE LOUIS PASTEUR	62260 AUACHEL	01/01/2024		
1 AU 21	Uniquement côté impair	RUE LOUIS PASTEUR	62260 AUACHEL	01/01/2024		
3 AU 44	Uniquement côté pair	RUE LOUIS PASTEUR	62260 AUACHEL	01/01/2024		
2 AU 10	Côté pair ET impair	RUE PAUL BENOIT	62260 AUACHEL	01/01/2024		
1 AU 19	Uniquement côté impair	RUE FLORENT EVRAND	62260 AUACHEL	01/01/2024		
25 AU 29	Uniquement côté impair	RUE FLORENT EVRAND	62260 AUACHEL	01/01/2024		
73 AU 90	Uniquement côté impair	RUE FLORENT EVRAND	62260 AUACHEL	01/01/2024		
73 AU 131	Uniquement côté impair	RUE FLORENT EVRAND	62260 AUACHEL	01/01/2024		
1 AU 358	Uniquement côté impair	RUE ROGER SALENGRO	62260 AUACHEL	01/01/2024		
59 BIS	Uniquement côté impair	IMPASSE GAU	62260 AUACHEL	01/01/2024		
67 AU 75	Uniquement côté impair	IMPASSE GAU	62260 AUACHEL	01/01/2024		
79 AU 85	Uniquement côté impair	IMPASSE GAU	62260 AUACHEL	01/01/2024		
79 AU 131	Uniquement côté impair	IMPASSE GAU	62260 AUACHEL	01/01/2024		
11 AU 60	Uniquement côté pair	RUE RAOUL BRIQUET	62260 AUACHEL	01/01/2024		

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane Commune de Barlin					
NUMERO DE RUE (si aucune précision = rue complète)	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE Exemple : rue complète	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU ...	Observation CAF
	Coté pair ET impair	RUE DE FRESNICOURT	62620 BARLIN	01/01/2022	
	Coté pair ET impair	RUE FRANCISCO FERRER	62620 BARLIN	01/01/2022	
	Coté pair ET impair	RUE D'HOUDAIN	62620 BARLIN	01/01/2022	

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Commune de Béthune

NUMERO DE RUE (si aucune précision → rue complète)	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Dénomination complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU...	Observation CAF
		RUE DU PRESIDENT COTY	62400 BETHUNE	1/9/2018	Immeuble ciblé : Résidence du Mont Liébaut - Pour info il n'y a QUE la résidence du Mont Liébaut sur les 2 rues donc rues complètes
retrait du perimetre	retrait du perimetre	RUE DU MARECHAL LYAUTEY	62400 BETHUNE	retrait du perimetre AU 1/1/2024	
540 à 745	Coté pair ET Impair	BOULEVARD RAYMOND POINCARE	62400 BETHUNE	1/9/2018	
240 à 520	Coté pair ET Impair	FAUBOURG D'ARRAS	62400 BETHUNE	1/9/2018	
109 à 829	Coté pair ET Impair	AVENUE DU MARECHAL JUIN	62400 BETHUNE	01/01/2021	
1 et 3	Uniquement côté impair	PLACE FRANCOIS MITTERAND	62400 BETHUNE	01/01/2021	
12 à 344	Coté pair ET Impair	AVENUE DE LENS	62400 BETHUNE	01/01/2021	
13 à 507	Coté pair ET Impair	RUE DE LILLE	62400 BETHUNE	01/01/2021	
5	Uniquement côté impair	PLACE SAINT ELOI	62400 BETHUNE	01/01/2021	
1 à 12	Coté pair ET Impair	RUE DE LILLE	62400 BETHUNE	01/01/2022	
509 à 1438	Coté pair ET Impair	RUE DE LILLE	62400 BETHUNE	01/01/2022	
1 à 11	Coté pair ET Impair	AVENUE DE LENS	62400 BETHUNE	01/01/2022	
1 à 539	Coté pair ET Impair	BOULEVARD RAYMOND POINCARE	62400 BETHUNE	01/01/2022	
1 à 107	Coté pair ET Impair	AVENUE DU MARECHAL JUIN	62400 BETHUNE	01/01/2022	
	Coté pair ET Impair	BOULEVARD JEAN MOULIN	62400 BETHUNE	01/01/2024	
	Coté pair ET Impair	PLACE DU MARECHAL JOFFRE	62400 BETHUNE	01/01/2024	
	Coté pair ET Impair	RUE PREVOST	62400 BETHUNE	01/01/2024	
	Coté pair ET Impair	RUE ALFRED LEGILLON	62400 BETHUNE	01/01/2024	
	Coté pair ET Impair	RUE ALPHONSE OUTREBON	62400 BETHUNE	01/01/2024	
	Coté pair ET Impair	RUE DE L'HORLOGERIE	62400 BETHUNE	01/01/2024	

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Commune de Beuvry

NUMERO DE RUE (si aucune précision → rue complétive)	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE Dénomination complète	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU...	Observation CAF
	Côté pair ET Impair	RUE PASTEUR	62660 BEUVRY	01/01/2021	
	Côté pair ET Impair	PLACE ROGER SALENGRO	62660 BEUVRY	01/01/2021	
4 à 149-149B	Côté pair ET Impair	ROUTE NATIONALE	62660 BEUVRY	01/01/2021	
8 à 48-48B-48T	Côté pair ET Impair	RUE SADI CARNOT	62660 BEUVRY	01/01/2021	
3 au 33	Côté pair ET Impair	RUE JULES GUESDE	62660 BEUVRY	01/01/2021	
1 et 3	Uniquement côté Impair	IMPASSE EMILE BASLY	62660 BEUVRY	01/01/2021	
14	Uniquement côté pair	RUE JEAN MACE	62660 BEUVRY	01/01/2021	
209	Uniquement côté Impair	RUE JEAN JAURES	62660 BEUVRY	01/01/2021	
2ter	Uniquement côté pair	RUE FRANCOIS GALVAIRE	62660 BEUVRY	01/01/2021	
944	Uniquement côté pair	RUE VICTOR DUTERIEZ	62660 BEUVRY	01/01/2021	
29	Uniquement côté Impair	RUE VICTOR HUGO	62660 BEUVRY	01/01/2021	
468	Uniquement côté pair	RUE GEORGES CLEMENCEAU	62660 BEUVRY	01/01/2021	
2	Côté pair ET Impair	RUE DE LA PASSERELLE	62660 BEUVRY	01/01/2021	
	Uniquement côté pair	RUE MELOT	62660 BEUVRY	01/01/2021	
	Côté pair ET Impair	RUE DES CHANTIERS	62660 BEUVRY	01/01/2022	
159 (RESIDENCE LE STUDIOHOME)	Côté pair ET Impair	ROUTE NATIONALE	62660 BEUVRY	01/01/2024	
	Côté pair ET Impair	RUE GOSSELIN	62660 BEUVRY	01/01/2024	

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruy, Artois Lys Romane
Commune de Bruay-la-Buissière

NUMERO DE RUE numéro d'adresse - rue principale	Précisions sur le dénominateur	NOM DE VOIE denomination officielle	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU...	Observation CAI
17 à 83	Uniquement côté impair	RUE DE LA BUSSIERE	62700 BRUAY LA BUSSIERE	01/01/2021	
8 à 31	Côté pair ET impair	IMPASSE DE LA BUSSIERE	62098 BRUAY LA BUSSIERE	01/01/2021	
5 à 49	Uniquement côté impair	RUE HERMI CABOT	62700 BRUAY LA BUSSIERE	01/01/2021	
1 à 13	Côté pair ET impair	RUE TELEPHORE ET FLORENT CAUDRON	62700 BRUAY LA BUSSIERE	01/01/2021	
	Côté pair ET impair	RUE DES CHANTABLES	62700 BRUAY LA BUSSIERE	01/01/2021	
1 à 6-14-27	Côté pair ET impair	RUE DE DUPON	62700 BRUAY LA BUSSIERE	01/01/2021	
30 à 229	Côté pair ET impair	RUE HERMI HERMANT	62700 BRUAY LA BUSSIERE	02/01/2021	
	Côté pair ET impair	RUE CHERMIN	62700 BRUAY LA BUSSIERE	03/01/2021	
	Côté pair ET impair	RUE IRAN JARRES	62700 BRUAY LA BUSSIERE	03/01/2021	
	Côté pair ET impair	IMPASSE JEAN JUREE	62700 BRUAY LA BUSSIERE	02/01/2021	
11 à 133	Côté pair ET impair	RUE ASTHIER LAPENDON	62700 BRUAY LA BUSSIERE	01/01/2021	
1 à 496	Côté pair ET impair	RUE AUPRETS DESOY	62700 BRUAY LA BUSSIERE	01/01/2021	
153 à 499	Côté pair ET impair	RUE DU COMMANDANT L. HERMANT	62700 BRUAY LA BUSSIERE	01/01/2021	
1 à 268	Côté pair ET impair	RUE DE LA LIBERATION	62700 BRUAY LA BUSSIERE	01/01/2021	
429	Uniquement côté impair	RUE DES MARTYRS	62700 BRUAY LA BUSSIERE	01/01/2021	
2	Uniquement côté pair	CHERMIN DE NOTON	62700 BRUAY LA BUSSIERE	01/01/2021	
2 à 120	Côté pair ET impair	RUE FOUVILLE	62700 BRUAY LA BUSSIERE	01/01/2021	
	Côté pair ET impair	RUE BERNARDIN FESCI	62700 BRUAY LA BUSSIERE	01/01/2021	
2 à 266	Côté pair ET impair	RUE DE LA RECHERCHE	62700 BRUAY LA BUSSIERE	01/01/2021	
176 à 296	Côté pair ET impair	RUE ERNE RALLY	62700 BRUAY LA BUSSIERE	01/01/2021	
670 à 676	Côté pair ET impair	RUE ERNE RALLY	62700 BRUAY LA BUSSIERE	01/01/2021	
177 à 111	Côté pair ET impair	RUE VICTOR JUREE	62700 BRUAY LA BUSSIERE	01/01/2021	
16	Uniquement côté pair	RUE JULIA GUYON	62700 BRUAY LA BUSSIERE	01/01/2021	
251 à 264	Côté pair ET impair	RUE JULIA GUYON	62700 BRUAY LA BUSSIERE	01/01/2021	
600 à 992	Côté pair ET impair	RUE RADOL BREJLET	62700 BRUAY LA BUSSIERE	01/01/2021	
675	Uniquement côté impair	RUE MARIOTTAN	62700 BRUAY LA BUSSIERE	01/01/2021	
107	Uniquement côté pair	RUE DE COBAILLANCA	62700 BRUAY LA BUSSIERE	01/01/2024	
412 AU 140	Côté pair ET impair	RUE FLORENT EVARD	62700 BRUAY LA BUSSIERE	01/01/2024	
ET	Uniquement côté impair	PLACE DU COMMANDANT HERMANT	62700 BRUAY LA BUSSIERE	01/01/2024	
121 AU 140	Côté pair ET impair	RUE MICHEL SAUENRO	62700 BRUAY LA BUSSIERE	01/01/2024	
122 AU 475	Côté pair ET impair	RUE JULIA MARIOTTAN	62700 BRUAY LA BUSSIERE	01/01/2024	
301 AU 221	Côté pair ET impair	CHEMIN LATRAU	62700 BRUAY LA BUSSIERE	01/01/2024	
41 AU 001	Côté pair ET impair	RUE JULIA DUSSEY	62700 BRUAY LA BUSSIERE	01/01/2024	

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Commune de Burbure

NUMERO DE RUE <i>(si aucune précision = rue complète)</i>	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Dénomination complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU ...	Observation CAF
64 à 212	Uniquement côté pair	RUE NATIONALE	62151 BURBURE	01/01/2022	
15 à 129	Uniquement côté impair	RUE NATIONALE	62151 BURBURE	01/01/2022	
4 à 32	Côté pair ET impair	RUE DU CAVIN	62151 BURBURE	01/01/2022	
21 à 45	Uniquement côté impair	RUE DE LILLERS	62151 BURBURE	01/01/2022	
8 à 98	Uniquement côté pair	RUE DE LILLERS	62151 BURBURE	01/01/2022	
18 à 54	Côté pair ET impair	RUE D'HURIONVILLE	62151 BURBURE	01/01/2022	
42 à 84	Uniquement côté pair	RUE DES BUCQUOIRES	62151 BURBURE	01/01/2022	
5 à 35	Uniquement côté impair	RUE DES BUCQUOIRES	62151 BURBURE	01/01/2022	

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Commune de Busnes

NUMERO DE RUE (si aucune précision = rue continue)	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Dénomination corrigée</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU...	Observation CAF
1 AU 270	Uniquement côté pair	RUE DE LILLERS	62350	01/01/2024	
127 AU 247	Uniquement côté impair	RUE DE LILLERS	62350	01/01/2024	
3 AU 23	Uniquement côté impair	RUE DU 8 MAI	62350	01/01/2024	
1 AU 121	Uniquement côté impair	RUE DE SAINT VENANT	62350	01/01/2024	
40 AU 50	Uniquement côté pair	RUE DE SAINT VENANT	62350	01/01/2024	

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Commune de Calonne Ricouart

NUMERO DE RUE (si aucune précision = voir colonne)	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Détermination complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU ...	Observation CAF
	Côté pair ET impair	RUE DE LA GARE	62470 CALONNE RICOUART	01/01/2022	
	Côté pair ET impair	RUE DU MOULIN	62470 CALONNE RICOUART	01/01/2022	
	Côté pair ET impair	RUE DU CALVAIRE	62470 CALONNE RICOUART	01/01/2022	
5 et 5bis	Uniquement côté impair	RUE LATÉRALE	62470 CALONNE RICOUART	01/01/2022	
150 à 158	Côté pair ET impair	RUE DE BRUAY	62470 CALONNE RICOUART	01/01/2022	
1 à 35	Côté pair ET impair	RUE ANDRÉ MANCEY	62470 CALONNE RICOUART	01/01/2022	
14 et 16	Uniquement côté pair	RUE DE BETHUNE	62470 CALONNE RICOUART	01/01/2022	
150 AU 168	Côté pair ET impair	RUE DE BRUAY	62470 CALONNE RICOUART	01/01/2024	
	Côté pair ET impair	RUE DE L EGLISE	62470 CALONNE RICOUART	01/01/2024	
	Côté pair ET impair	CHAUSSEE BRUNEHAUT	62470 CALONNE RICOUART	01/01/2024	
100	Uniquement côté pair	RUE KATOWICE	62470 CALONNE RICOUART	01/01/2024	

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane Commune de Camblain-Châtelain					
NUMERO DE RUE <i>(si aucune précision = rue incomplète)</i>	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Désignation complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU ...	Observation CAF
	Coté pair ET Impair	RUE ANATOLE France	62470	01/01/2024	
	Coté pair ET Impair	RUE JULES GUESDE	62470	01/01/2024	
	Coté pair ET Impair	RUE JEAN JAURES	62470	01/01/2024	
	Coté pair ET Impair	RUE EDOUARD RINGARD	62470	01/01/2024	
	Coté pair ET Impair	RUE DE MAREST	62470	01/01/2024	
	Coté pair ET Impair	RUE DE LA CIMENTERIE (LIEU DIT HAME)	62470	01/01/2024	

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane Commune de Cauchy-à-la-Tour					
NUMERO DE RUE (si plusieurs présen- ter le complet)	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE Dénomination complète	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU...	Observation CAF
	Côté pair ET impair	RUE D'AUCHEL	62260 CAUCHY A LA TOUR	01/01/2021	
	Côté pair ET impair	RUE D'ARRAS	62260 CAUCHY A LA TOUR	01/01/2021	
1 et 1bis	Uniquement côté impair	CHAUSSÉE BRUNEHAUT	62260 CAUCHY A LA TOUR	01/01/2021	
22bis	Uniquement côté pair	RUE DE CAMBLAIN	62260 CAUCHY A LA TOUR	01/01/2021	
13	Uniquement côté impair	RUE LAURE MARELLE	62260 CAUCHY A LA TOUR	01/01/2024	
46	Uniquement côté pair	RUE HENRI BONNEL	62260 CAUCHY A LA TOUR	01/01/2024	

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Commune de Divion

NUMERO DE RUE <i>(si aucune précision → voir colonne)</i>	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Dénomination complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU ...	Observation CAF
	Coté pair ET Impair	IMPASSE ARTHUR LAMENDIN	62460 DIVION	01/01/2022	
	Uniquement côté pair	RUE ARTHUR LAMENDIN	62460 DIVION	01/01/2022	
	Coté pair ET Impair	RUE DE VENUS	62460 DIVION	01/01/2022	
	Coté pair ET Impair	RUE NATAL	62460 DIVION	01/01/2022	
	Coté pair ET Impair	RUE DES FRERES CARON	62460 DIVION	01/01/2022	
	Coté pair ET Impair	RUE DU 19 MARS	62460 DIVION	01/01/2022	
5 à 27	Coté pair ET Impair	RUE JEAN JAURES	62460 DIVION	01/01/2022	
71 à 101	Coté pair ET Impair	CHAUSSÉE BRUNEHAUT	62460 DIVION	01/01/2022	
1 à 29	Coté pair ET Impair	RUE MARCEL SELLIER	62460 DIVION	01/01/2022	
17 à 33	Coté pair ET Impair	RUE HENRI BARBUSSE	62460 DIVION	01/01/2022	
	Uniquement côté impair	RUE EMILE BASLY	62460 DIVION	01/01/2022	
	Coté pair ET Impair	RUE DE LA REPUBLIQUE	62460 DIVION	01/01/2022	
2 à 32	Coté pair ET Impair	RUE ACHILLE BODELOT	62460 DIVION	01/01/2022	
	Coté pair ET Impair	RUE JEAN-CLAUDE DELOBELLE	62460 DIVION	01/01/2022	
	Coté pair ET Impair	RUE BRUNOVIC	62460 DIVION	01/01/2022	
	Coté pair ET Impair	RUE DE L'ETRIER	62460 DIVION	01/01/2022	
	Coté pair ET Impair	RUE PAUL LANGEVIN	62460 DIVION	01/01/2022	

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Commune de Haisnes

NUMERO DE RUE (si aucune précision = voir colonne)	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Description complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU...	Observation CAF
165 à 305	Uniquement côté impair	ROUTE DE LENS	62138 HAISNES	01/01/2022	
158 à 216	Uniquement côté pair	ROUTE DE LENS	62138 HAISNES	01/01/2022	
81 à 163	Côté pair ET impair	RUE HENRI DEBUREAU	62138 HAISNES	01/01/2022	
1 à 82	Côté pair ET impair	RUE ROGER SALENGRO	62138 HAISNES	01/01/2022	
1 à 151	Côté pair ET impair	RUE DES MARTYRS	62138 HAISNES	01/01/2022	
1 à 35	Côté pair ET impair	RUE DU MARAIS	62138 HAISNES	01/01/2022	
1 à 47	Côté pair ET impair	RUE DES PEUPLIERS	62138 HAISNES	01/01/2022	

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Commune de Hersin-Coupigny

NUMERO DE RUE Au cas échéant, précisions = rue concernée	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE Dispositif de signalisation	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU ...	Observation CAF
	Coté pair ET Impair	RUE VICTOR HUGO	62530 HERSIN COUPIGNY	01/01/2021	
	Coté pair ET Impair	RUE DE L'EGALITE	62530 HERSIN COUPIGNY	01/01/2021	
	Coté pair ET Impair	RUE JEAN JAURES	62530 HERSIN COUPIGNY	01/01/2021	
	Coté pair ET Impair	RUE BREGUET	62530 HERSIN COUPIGNY	01/01/2021	
	Coté pair ET Impair	RUE DE LA GENDARMERIE	62530 HERSIN COUPIGNY	01/01/2021	
	Coté pair ET Impair	RUE EMILE ZOLA	62530 HERSIN COUPIGNY	01/01/2024	
	Coté pair ET Impair	RUE JEAN-BAPTISTE DUBOIS	62530 HERSIN COUPIGNY	01/01/2024	
	Coté pair ET Impair	RUE ALEXANDRE DHESSE	62530 HERSIN COUPIGNY	01/01/2024	
	Coté pair ET Impair	RUE EMILE COMBES	62530 HERSIN COUPIGNY	01/01/2024	

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Commune de Isbergues

NUMERO DE RUE (si aucune précision = rue principale)	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Dénomination complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU...	Observation CAF
412 à 562 et 421 à 573	Coté pair ET Impair	RUE DANTON	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
134 à 160 et 247 à 265	Coté pair ET Impair	RUE ROGER SALENGRO	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
8 à 40	Coté pair ET Impair	RUE ROGER SALENGRO	62330 ISBERGUES	01/01/2024	
630 à 1110 et 1169 à 1275	Uniquement coté pair	IMPASSE EMILE BASLY	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
2 à 74	Coté pair ET Impair	RUE EMILE ZOCLA	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
2 à 249 et 315 à 354	Coté pair ET Impair	RUE ANATOLE FRANCE	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
50 à 256 et 339 à 391	Coté pair ET Impair	RUE GASTON CHERVILLER	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
1 à 64	Coté pair ET Impair	RUE DU DOCTEUR BAILLET	62330 ISBERGUES	01/01/2024	
48 à 64	Coté pair ET Impair	RUE DU DOCTEUR BAILLET	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
1 à 115	Coté pair ET Impair	RUE DU DOCTEUR BAILLET	62330 ISBERGUES	01/01/2024	
101 à 105	Coté pair ET Impair	RUE DU DOCTEUR ROUX	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
127 à 143	Coté pair ET Impair	RUE DE L'EGLISE DE BERGUETTE	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
15 à 32	Coté pair ET Impair	RUE DES SAULES	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
1 à 32	Coté pair ET Impair	RUE DU MOULIN DE BERGUETTE	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
2 à 140	Coté pair ET Impair	RUE LEON BLUM	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
	Coté pair ET Impair	RUE DE LA LIBERATION	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
	Coté pair ET Impair	RUE DU MARECHAL JOFFRE	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
	Coté pair ET Impair	RUE DE LAMBRES	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
	Coté pair ET Impair	RUE DE GUARBEQUE	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
	Coté pair ET Impair	RUE DE GUARBEQUE	62330 ISBERGUES	01/01/2022	
	Coté pair ET Impair	RUE LEON BLUM	62330 ISBERGUES	01/01/2022	Square Croix Radine
	Coté pair ET Impair	RUE JEAN LAURES	62330 ISBERGUES	01/01/2022	
	Coté pair ET Impair	RUE HENRI PONCHE	62330 ISBERGUES	01/01/2024	
	Coté pair ET Impair	RUE JEAN MERMOZ	62330 ISBERGUES	01/01/2024	
	Coté pair ET Impair	RUE EYRAND PERE	62330 ISBERGUES	01/01/2024	
	Coté pair ET Impair	RUE ARTHUR LAMENDIN	62330 ISBERGUES	01/01/2024	

Commune de Lillers

[illegible]

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Commune de Marles-les-Mines

NUMERO DE RUE <i>(si aucune précision = rue complétée)</i>	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Dénomination complétée</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU...	Observation CAF
1 à 3ter	Côté pair ET impair	RUE BEAUFROME	62540 MARLES-LES-MINES	01/01/2022	
2 à 42	Côté pair ET impair	RUE PASTEUR	62540 MARLES-LES-MINES	01/01/2022	
1 à 35	Côté pair ET impair	RUE DU MARAIS	62540 MARLES-LES-MINES	01/01/2022	Com CAF du 18/1/2022 : ne pas reprendre dans la requête, ne figure pas dans le périmètre de la délib du 29/6/2021
1 à 47	Côté pair ET impair	RUE DES PEUPLIERS	62540 MARLES-LES-MINES	01/01/2022	
17bis à 29	Côté pair ET impair	BOULEVARD GAMBETTA	62540 MARLES-LES-MINES	01/01/2022	
112 à 126	Côté pair ET impair	BOULEVARD GAMBETTA	62540 MARLES-LES-MINES	01/01/2022	
185 à 237	Côté pair ET impair	BOULEVARD GAMBETTA	62540 MARLES-LES-MINES	01/01/2022	
	Côté pair ET impair	RUE DU CORPS DU BOIS	62540 MARLES-LES-MINES	01/01/2022	
	Côté pair ET impair	RUE DE LA REPUBLIQUE	62540 MARLES-LES-MINES	01/01/2022	
17	Uniquement côté impair	BOULEVARD GAMBETTA	62540 MARLES-LES-MINES	01/01/2024	

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane Commune de Noeux-les-Mines						
NUMERO DE RUE <i>(si aucune précision = voir ci-joint)</i>	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Dénomination complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU ...	Observation CAF	
1 à 57	Côté pair ET impair	ROUTE NATIONALE	62290 NOEUX LES MINES	01/01/2021		
58 à 488-488B	Uniquement côté pair	ROUTE NATIONALE	62290 NOEUX LES MINES	01/01/2021		
59 au 507	Uniquement côté impair	ROUTE NATIONALE	62290 NOEUX LES MINES	01/01/2022		
	Côté pair ET impair	RUE LEON BLUM	62290 NOEUX LES MINES	01/01/2024		
	Côté pair ET impair	IMPASSE SAINT PIERRE	62290 NOEUX LES MINES	01/01/2024		
	Côté pair ET impair	RUE BASSE	62290 NOEUX LES MINES	01/01/2024		

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane Commune de Sailly-la-Bourse						
NUMERO DE RUE <i>(si aucune précision = rue complète)</i>	Prédictions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Dénomination complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU...	Observation CAF	
22 AU 30	Uniquement côté pair	RUE TORTUE	62735	01/01/2024		
8	Uniquement côté pair	PETITE PLACE	62735	01/01/2024		
13 AU 71	Uniquement côté impair	ROUTE NATIONALE	62735	01/01/2024		
76 AU 132	Uniquement côté pair	ROUTE NATIONALE	62735	01/01/2024		

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane Commune de Verquin					
NUMERO DE RUE <i>(si aucune précision = type complété)</i>	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Dénomination complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU ...	Observation CAF
	Uniquement côté pair	RUE DE LA BOMBARDE	62131 VERQUIN	01/01/2022	
	Coté pair ET impair	RUE CONSTANT MARTIN	62131 VERQUIN	01/01/2022	
	Coté pair ET impair	RUE FRANCOIS CALONNE	62131 VERQUIN	01/01/2022	
	Coté pair ET impair	RUE DU 4 SEPTEMBRE	62131 VERQUIN	01/01/2024	
	Coté pair ET impair	SENTIER DE L'EGALITE	62131 VERQUIN	01/01/2024	

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Commune de Violaines

NUMERO DE RUE <i>(si aucune précision = rue complète)</i>	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Dénomination complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU...	Observation CAF
	Coté pair ET Impair	RUE DE CANTELEUX	62138 VIOLAINES	01/01/2021	
	Coté pair ET Impair	CHEMIN DU ROY	62138 VIOLAINES	01/01/2021	
	Coté pair ET Impair	RUE PAUL GAUGUIN	62138 VIOLAINES	01/01/2021	
	Coté pair ET Impair	RUE AUGUSTE RENOIR	62138 VIOLAINES	01/01/2021	
	Coté pair ET Impair	RUE EUGENE DELACROIX	62138 VIOLAINES	01/01/2021	
	Coté pair ET Impair	RUE LEONARD DE VINCI	62138 VIOLAINES	01/01/2021	
	Coté pair ET Impair	RUE NICOLAS POUSSIN	62138 VIOLAINES	01/01/2021	
	Coté pair ET Impair	RUE ANTOINE WATTEAU	62138 VIOLAINES	01/01/2021	
1 à 27	Coté pair ET Impair	ROUTE NATIONALE	62138 VIOLAINES	01/01/2021	
1 à 161	Coté pair ET Impair	ROUTE D'ESTAIRES	62138 VIOLAINES	01/01/2021	
	Coté pair ET Impair	RUE RAYMOND WACHEUX	62138 VIOLAINES	01/01/2021	

CONVENTION D'HABILITATION ET DE PARTENARIAT



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Avenant n°3 à la convention « Permis de Louer »

**Avenant d'extension/modification du
dispositif au 1^{er} Janvier 2025**

Entre :

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Domiciliée : Hôtel Communautaire – 100 Avenue de Londres – CS 458 – 62400 BETHUNE

Représenté(e) par Monsieur Olivier GACQUERRE, son Président

Ci-après désigné « la CA BBALR »

Et :

La Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais,

représentée par Monsieur Jean-Jacques PION, son Directeur,

dont le siège est situé Rue de Beaufort - 62015 ARRAS Cedex

Ci-après désignée « la CAF »

Il est convenu que la convention d'habilitation et de partenariat conclue entre la Caf et la CA BBALR dans le cadre du dispositif « permis de louer » est complétée dans les conditions fixées aux articles suivants :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a approuvé :

- **le 14 Février 2018** : la mise en œuvre expérimentale du dispositif « permis de louer » sur des secteurs cible des communes de Lillers, Béthune et Annequin à compter du 1^{er} Septembre 2018
- **le 25 Septembre 2019** : la poursuite de l'application du « Permis de Louer » sur les périmètres existants à Lillers, Béthune et Annequin et le lancement d'un appel à candidature auprès des communes qui souhaiteraient appliquer le dispositif sur leur territoire
- **le 18 Décembre 2019 et le 1^{er} Septembre 2020** : l'extension du dispositif « Permis de Louer » sur des secteurs cibles des communes de Annezin, Auchel, Beuvry, Bruay-la-Buissière, Cauchy-à-la-Tour, Hersin-Coupigny, Isbergues, Noeux-les-Mines et Violaine, ainsi que l'élargissement du périmètre sur la commune de Béthune à compter du 1^{er} Juillet 2020. Ces dispositions ont été reportées au 1^{er} Janvier 2021 en raison des difficultés découlant de la crise sanitaire de la COVID-19 pour joindre et prévenir les bailleurs potentiellement concernés
- **le 29 Juin 2021** : l'intégration dans le dispositif d'Autorisation Préalable de Mise en Location dite « Permis de Louer » des communes de Barlin, Burbure, Calonne-Ricouart, Divion, Haisnes, Marles-les-Mines et Verquin ainsi que l'extension du périmètre d'application du dispositif « Permis de Louer » sur les communes de Béthune, Beuvry, Bruay-la-Buissière, Isbergues et Noeux-les-Mines.
- **le 27 Juin 2023** : l'intégration dans le dispositif d'Autorisation Préalable de Mise en Location des communes de Busnes, Camblain-Châtelain et Sillery-Labourse ainsi que l'extension ou la modification du périmètre d'application du dispositif « Permis de Louer » sur les communes de Annezin, Annequin, Auchel, Béthune, Beuvry, Bruay-la-Buissière, Calonne-Ricouart, Cauchy-à-la-Tour, Hersin-Coupigny, Isbergues, Lillers, Marles-les-Mines, Noeux-les-Mines et Verquin

Par délibération en date du 25 Juin 2024, le Conseil Communautaire a approuvé :

- l'intégration dans le dispositif d'Autorisation Préalable de Mise en Location dite « Permis de Louer » des communes de Calonne-sur-la-Lys, Fouquières-lez-Béthune, Labourse, Vendin-lez-Béthune et Vermelles
- l'extension ou la réduction du périmètre d'application du dispositif « Permis de Louer » sur les communes de Annequin, Annezin, Barlin, Beuvry, Bruay-la-Buissière, Calonne-Ricouart, Divion, Lillers et Noeux-les-Mines.

et ce, **à compter du 1^{er} Janvier 2025** (soit six mois après la publication de la délibération comme prévu par le décret du 19 décembre 2016).

L'extrait de la délibération du Conseil Communautaire du 25 Juin 2024 et le périmètre d'application du permis de louer 2025 sont annexés à cet avenant.

Article 2 : Incidences de l'Avenant sur la Convention

Toutes les clauses de la convention initiale, et ses annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des co-signataires.

Fait à Arras, le _____ (en 2 exemplaires)

**La Caisse d'Allocations Familiales
du Pas-de-Calais**

**La Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane**

**Le Directeur
Jean-Jacques PION**

**Le Président
Olivier GACQUERRE**

Département du Pas-de-Calais

Extrait du Registre des Délibérations

Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

-ooOoo---

Le mardi 25 juin 2024, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 19 juin 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIE-REZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DELBECQUE Benoît, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMETZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOULART Annie, BRAEM Christel, CARINCOTTE Annie-Claude, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Joséphine, DELEPINE Michèle, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry (jusqu'à la question 23), DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, FLAHAUT Karine, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, FRAPPE Thierry, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, TRACHÉ Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, PERRIN Patrick, PHILIPPE Danièle, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, WOZNY Isabelle, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, TOMMASI Céline, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
25 juin 2024

LOGEMENT ET PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

AUTORISATION PRÉALABLE AVANT MISE EN LOCATION DITE
« PERMIS DE LOUER » - EXTENSION DU PERIMETRE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité 3 : Garantir le « bien vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire ;

Enjeu : Assurer un logement digne aux habitants de l'agglomération.

Pour lutter contre l'habitat indigne et améliorer la qualité des logements locatifs dans le parc privé, la loi ALUR, permet la mise en place de l'autorisation préalable de mise en location. Les collectivités sont ainsi autorisées à instaurer un mécanisme de « permis de louer » sur des secteurs d'intervention dits « périmètres d'habitat dégradé ».

Le dispositif est actuellement appliqué sur des périmètres définis de 22 communes de la Communauté d'Agglomération.

5 nouvelles communes ont souhaité intégrer le dispositif : il s'agit de Calonne-sur-la-Lys, Fouquières-lez-Béthune, Labourse, Vendin-lez-Béthune et Vermelles. Elles ont défini un périmètre d'intervention en concertation avec la Direction de l'Habitat de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane.

Par ailleurs, les communes d'Annequin, Annezin, Barlin, Beuvry, Bruay-La-Buissière, Calonne-Ricouart, Divion, Lillers et Noeux-les-Mines, demandent l'extension ou la réduction du périmètre d'application existant sur leur territoire.

Les communes mettent déjà en œuvre des procédures dans le cadre réglementaire fixé (application du pouvoir de police du maire). Elles apportent les moyens nécessaires pour assurer le contrôle des logements et désignent un référent technique, en contact privilégié avec le service de la Communauté d'Agglomération en charge de l'instruction des demandes. Elles disposent d'un accès à une application partagée administrée par la Communauté d'Agglomération leur permettant de suivre la procédure d'instruction.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 10 juin 2024, il est demandé à l'Assemblée d'autoriser l'application du permis de louer sur les périmètres des communes d'Annequin, Annezin, Barlin, Beuvry, Bruay-La-Buissière, Calonne-sur-la-Lys, Calonne-Ricouart, Divion, Fouquières-lez-Béthune, Labourse, Lillers, Noeux-les-Mines, Vendin-lez-Béthune et Vermelles, tels que précisés en annexe, à partir du 1^{er} janvier 2025.

Les périmètres d'application actuels sur les 22 communes restent en vigueur jusqu'à cette date. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

AUTORISE l'application du permis de louer sur les périmètres des communes d'Annequin, Annezin, Barlin, Beuvry, Bruay-La-Buissière, Calonne-sur-la-Lys, Calonne-Ricouart, Divion, Fouquières-lez-Béthune, Labourse, Lillers, Noeux-les-Mines, Vendin-lez-Béthune et Vermelles, tels que précisés en annexe, à partir du 1^{er} janvier 2025.

PRÉCISE que les périmètres d'application actuels sur les 22 communes restent en vigueur jusqu'à cette date.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
La Conseillère déléguée,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **27 JUIN 2024**

Et de la publication le : **27 JUIN 2024**
Par délégation du Président,
Conseillère déléguée,



LEFEBVRE Nadine



LEFEBVRE Nadine

**ANNEXE : PERIMETRES D'APPLICATION DU PERMIS DE LOUER
A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2025**

COMMUNE	Liste des rues
ANNEQUIN	Périmètre d'application depuis le 1^{er} septembre 2018 : Rue de l'Église, rue Léon Blum, du 3 au 36 route Nationale Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2024 : du 37 au 66 route Nationale Retrait du périmètre au 1^{er} janvier 2025 : Rue de l'Église, rue Léon Blum
ANNEZIN	Périmètre d'application depuis le 1^{er} janvier 2021 : Avenue de la Morinie (dans sa totalité), rue de St Venant (dans sa totalité), rue des Martyrs (dans sa totalité), 21 et 23 rue Paul Vaillant-Couturier, 9 et 11 rue du Grand Ferré, 248 rue Schweitzer, 367 rue Barbusse, 3 rue de la Mairie Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2024 : 44, 44b et 44 ter rue Crammer ; du 3 au 31 rue du Grand Ferré ; 20, 20bis et 50 rue du Grand Ferré ; du 33 au 59 rue du 8 Mai ; du 1 au 7 rue Leclerc ; 48 et 48bis rue Leclerc ; 28 et 81 rue Schweitzer ; 9 rue du Nouveau Monde ; 662 et 688 rue du Quai de Marles ; 211 rue Léon Blum ; du 12 au 40 rue Coussette ; 19, 21 et 28 rue de la Mairie ; du 81 au 109 rue G.Bar ; du 15 au 137 rue du Cimetière ; du 1 au 9 et du 13 au 25 rue Duguesclin ; 1 rue Emile Zola Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2025 : du 30 au 91, 113 et du 215 au 249 rue de Labeuvrière ; 32 rue du Grand Ferré ; 15 rue Vaillant Couturier ; du 6 au 12 rue de l'Égalité ; 1 et 3 rue Contour de l'Église ; 13 rue de la Mairie, 29 rue Pasteur ; du 407 au 437 (bâtiments A, B, C, D) et le 886 rue Coussette ; 506 rue Léon Blum
AUCHEL	Périmètre d'application depuis le 1^{er} janvier 2021 : du 3 au 61-61B, du 63 au 79-79B, du 81 au 95, du 2 au 42-42B, du 44 au 70-70A-70B-70C-72-72A-72B, du 74 au 76-76B, du 78 au 86-86B, du 88 au 110 rue Jean Jaurès ; du 1 au 9 impasse Bauet ; du 3 au 17-17B, du 19 au 77-77a, du 79 au 173, 4-4B-4ter, du 80 au 60, 62a-62b, du 66 au 158 rue Raoul Briquet ; du 4 au 42,42a-42b-42c-42d-42e, du 44 au 54, 54a-54b-54c-54d, du 56 au 60,60b-60f-60q-60t, du 62 au 68b, du 70 au 84,84a-84b-84c,84t, du 86 au 132 rue Roger Salengro ; du 1 au 15 impasse Rémérand ; du 2 au 60, 60b-60t, 62-62t-62q-62b-62c, 64, 64b-64t-64q,66-66a- 66b, du 68 au 84 -84b, 86 et 86b, 88 et 88b, du 90 au 108 rue Florent Evrard ; du 1 au 27, 27b, 29-29b-29c du 2 au 28,28b rue de la Résistance

Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2024 :

du 3 au 79 (côté impair) et du 2 au 116 (côté pair) rue Séraphin Cordier ; du 1 au 59 (côté impair) et du 2 au 44 (côté pair) rue Albert Cossart ; du 1 au 21 (côté impair) et du 2 au 44 (côté pair) rue Louis Pasteur ; du 2 au 10 rue Paul Benoît ; du 1 au 19 (côté impair), 25, 27, 27b, 29, du 73 au 99, 101, 101a, du 103 au 127, 127a, 127b, 131 rue Florent Evrard ; du 1 au 59 (côté impair) rue Roger Salengro ; 59b, du 65 au 71 (côté impair) 71b, 73, 75a, 75b, 75t, du 79 au 85 (côté impair), 85a, 85b, 85c, 85d, 85 e, 87, 87d, 87t, 87c, du 89 au 109 (côté impair) 109b, 111 impasse Gau ; du 8 au 60 (côté pair) rue Raoul Briquet

BARLIN

Périmètre d'application depuis le 1^{er} décembre 2022 :

Rue de Fresnicourt (dans sa totalité), rue Ferrer (dans sa totalité), rue d'Houdain (dans sa totalité)

Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2025 :

Rue d'Houchin (dans sa totalité)

BETHUNE

Périmètre d'application depuis le 1^{er} septembre 2018 :

Résidence du Mont Liébaut ; rue Maréchal Lyautey et rue du Président Coty ; du 540 au 745 boulevard Poincaré ; du 240 au 523 rue du Faubourg d'Arras

Extension du périmètre d'application depuis le 1^{er} janvier 2021 :

du 109 au 829 avenue du Maréchal Juin ; les 1 et 3 place François Mitterrand ; du 12 au 344 avenue de Lens ; du 13 au 507 rue de Lille ; 5 place St Eloi

Extension du périmètre à partir depuis le 1^{er} janvier 2022 :

du 1 au 12 et du 509 au 1438 rue de Lille ; du 1 au 11 avenue de Lens ; du 1 au 539 boulevard Raymond Poincaré ; du 1 au 107 avenue du Maréchal Juin

Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2024 :

boulevard Jean Moulin (dans sa totalité) ; Place du Maréchal Joffre ; rue Prévost ; rue Alfred Legillon ; rue Alphonse Outrebon ; rue de l'Horlogerie

Retrait du périmètre depuis 1^{er} janvier 2024 :

Rue du Maréchal Lyautey

BEUVRY

Périmètre d'application depuis le 1^{er} janvier 2021 :

Rue Pasteur (dans sa totalité) ; Place Roger Salengro (dans sa totalité) ; du 4 au 149 B route Nationale ; du 8 au 48T rue Sadi Carnot ; du 3 au 33 rue Jules Guesde ; 1 et 3 impasse Basly ; 14 rue Jean Mancé ; 299 rue Jean Jaurès ; 2ter rue François Galvaire ; 944 rue Victor Dutériez ; 29 rue Victor Hugo ; 468 rue Georges Clémenceau/Rue de la Passerelle ; 2 rue Mélot

Extension du périmètre depuis le 1^{er} janvier 2022 :

Rue des Chantiers (dans sa totalité)

Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2024 :

159 route Nationale – Résidence les Studi'Home ; la rue Gosselin (dans sa totalité)

Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2025 :

Rue Sadi Carnot (dans sa totalité)

BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Périmètre d'application depuis le 1^{er} janvier 2021 :

du 17 au 82 rue de la Brasserie ; du 4 au 53 impasse de la Brasserie ; du 5 au 499 rue Henri Cadot ; du 1 au 33 rue Florent et Téléphore Caudron ; rue des Charitables (dans sa totalité) ; du 1 au 6^{ter} rue de Divion ; du 10 au 229 rue Henri Hermant ; rue d'Hermin (dans sa totalité) ; rue Jean Jaurès (dans sa totalité), impasse Jean Jaurès (dans sa totalité) ; du 11 au 253 rue Arthur Lamendin ; du 1 au 498 rue Alfred Leroy ; du 153 au 339 rue du Commandant l'Herminier ; du 1 au 868 rue de la Libération ; 437 rue des Martyrs ; 2 chemin de Noeux

Extension du périmètre depuis le 1^{er} janvier 2022 :

du 176 au 266 et du 870 au 979 rue Emile Basly ; du 273 au 513 rue Victor Hugo ; 16 rue Jules Guesde ; du 234 au 268 rue Jules Guesde ; du 840 au 982 rue Raoul Briquet ; 475 rue Marmottan

Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2024 :

202 rue de Casablanca ; du 402 au 500 rue Florent Evrard ; 17 place du Commandant Lherminier ; du 121 au 190 rue Roger Salengro ; du 122 au 475 rue Jules Marmottan ; du 281 au 311 chemin Latéral ; du 41 au 901 rue Louis Dussart

Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2025 :

Rue Pierre Brossolette (dans sa totalité), rue Jules Duquesnoy (dans sa totalité), rue Ernest Wery (dans sa totalité), rue Chrétien (dans sa totalité), rue Alexandre Grez (dans sa totalité), rue d'Haillicourt (dans sa totalité), rue Paul Descamps (dans sa totalité), rue André Pantigny (dans sa totalité), cours Promenade Kennedy (dans sa totalité), rue de Cail (dans sa totalité), rue Casimir Beugnet (dans sa totalité), rue du Docteur Dourlens (dans sa totalité)

BURBURE

Périmètre d'application depuis le 1^{er} janvier 2022 :

du 64 au 212 et du 15 au 129 rue Nationale ; du 4 au 32 rue du Cavin ; du 21 au 45 et du 8 au 98 Rue de Lillers ; du 18 au 54 Rue d'Hurionville ; du 42 au 84 et du 5 au 35 rue des Bucquoires

BUSNES

Périmètre d'application au 1^{er} janvier 2024 :

du 2 au 270 (côté pair) et du 127 au 247 (côté impair) rue de Lillers ; du 3 au 23 (côté impair) rue du 8 Mai, du 1 au 121 (côté impair) et du 40 au 50 (côté pair) rue de Saint Venant

CALONNE-RICOUART	Périmètre d'application depuis le 1^{er} janvier 2022 : rue de la Gare (dans sa totalité) ; rue du Moulin (dans sa totalité) ; rue du Calvaire (dans sa totalité) ; 5 et 5bis rue Latérale ; du 150 au 158 rue de Bruay ; du 1 au 35 rue Mancey ; 14 et 16 rue de Béthune Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2024 : du 150 au 168 rue de Bruay ; rue de l'Église ; chaussée Brunehaut ; 100 rue Katowice Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2025 : du 3 au 9 (côté impair) rue Barbusse
CALONNE-SUR-LA-LYS	Périmètre d'application au 1^{er} janvier 2025 : rue de la Gare (dans sa totalité)
CAMBLAIN-CHATELAIN	Périmètre d'application depuis 1^{er} janvier 2024 : Rue Anatole France ; rue Jules Guesde ; rue Jean Jaurès ; rue Edouard Ringard ; rue de Marest ; rue de la Cimenterie (Lieu-dit : Hameau de la Ferté)
CAUCHY-A-LA-TOUR	Périmètre d'application depuis le 1^{er} janvier 2021 : Rue d'Auchel (dans sa totalité) ; rue d'Arras (dans sa totalité) ; 1 et 1 bis chaussée Brunehaut ; 22bis rue de Camblain Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2024 : 13 rue Laure Marelle ; 46 rue Henri Bonnel
DIVION	Périmètre d'application depuis le 1^{er} janvier 2022 : Impasse Lamendin (dans sa totalité) ; Rue Arthur Lamendin (côté pairs), rue de Vénus (dans sa totalité) ; rue Natal (dans sa totalité) ; rue des Frères Caron (dans sa totalité) ; rue du 19 Mars (dans sa totalité) ; du 5 au 27 rue Jean Jaurès ; du 71 au 101 chaussée Brunehaut ; du 1 au 23 rue Marcel Sellier ; du 17 au 33 rue Henri Barbusse ; Rue Emile Basly (côté impairs) ; rue de la République (dans sa totalité) ; du 2 au 82 rue Achille Bodelot ; rue Delobelle (dans sa totalité) ; rue Brunovic (dans sa totalité) ; rue de l'Etrier (dans sa totalité) ; rue Paul Langevin (dans sa totalité) Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2025 : rue Jarzembowski (dans sa totalité), rue Lebacq (dans sa totalité) ; du 3 au 13 rue Jules Guesde ; rue Barbusse (dans sa totalité)
FOUQUIERES-LEZ-BETHUNE	Périmètre d'application au 1^{er} janvier 2025 : rue de l'Église (dans sa totalité) ; rue Constant Bouxin (dans sa totalité) ; rue Fernand Fanien (dans sa totalité) ; rue Roger Salengro (dans sa totalité)
HAISNES	Périmètre d'application depuis le 1^{er} janvier 2022 : du 165 au 305 route de Lens ; du 158 au 216 route de Lens ; du 81 au 163 rue Henri Debureau ; du 1 au 82 rue Roger Salengro ; du 1 au 51 rue des Martyrs ; du 1 au 35 rue du Marais ; du 1 au 47 rue des Peupliers

HERSIN-COUPIGNY

Périmètre d'application depuis le 1^{er} janvier 2021 :

rue Victor Hugo (dans sa totalité) ; rue de l'Égalité (dans sa totalité) ;
rue Jean Jaurès (dans sa totalité) ; rue Bréguet (dans sa totalité) ; rue
de la Gendarmerie (dans sa totalité)

Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2024 :

rue Emile Zola (dans sa totalité) ; rue Jean-Baptiste Dubois (dans sa
totalité) ; Rue Dhesse (dans sa totalité) ; rue Emile Combes (dans sa
totalité)

ISBERGUES

Périmètre d'application depuis le 1^{er} janvier 2021 :

du 412 au 562 et du 421 au 573 rue Danton ; du 134 au 160 et du
247 au 261 rue Salengro ; du 8 au 40 impasse Basly ; du 630 au 1210
et du 1159 au 1275 rue Émile Zola ; du 2 au 74 rue Anatole France ;
du 218 au 354 et du 7 au 249 rue Gaston Chevallier ; du 50 au 256 et
du 139 au 301 rue Bailliet ; du 1 au 64 rue du Docteur Roux ; du 48
au 64 rue de l'Église de Berguette ; du 1 au 115 rue des Saules ; du
101 au 105 rue du Moulin de Berguette ; du 127 au 143 rue Léon
Blum ; du 16 au 32 rue de la Libération ; du 1 au 32 rue Joffre ; du 2
au 240 rue de Lambres

Extension du périmètre depuis le 1^{er} janvier 2022 :

Square Croix Racine rue de Guarbecque ; rue Léon Blum (dans sa
totalité) ; rue Jean Jaurès (dans sa totalité)

Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2024 :

rue Salengro ; rue du Docteur Bailliet ; rue Gaston Chevallier ; rue
Henri Ponche ; rue Mermoz ; rue Evrard Père ; rue Arthur Lamendin

LABOURSE

Périmètre d'application au 1^{er} janvier 2025 :

du 1 au 29 (côté impair) rue Louis Duriez ; du 8 au 14 (côté pair) rue
Jules Ferry ; du 1 au 15 (côté impair) rue des F.T.P.F. ; du 26 au 40
(côté pair) rue Jules Guesde ; du 29 au 43 (côté impair) rue Jules
Guesde ; du 2 au 8 (côté pair) rue Achille Larue ; du 15 au 25 rue
Henri Peucelle ; du 2 au 38 (côté pair) rue Roger Salengro

LILLERS

Périmètre d'application depuis le 1^{er} septembre 2018 :

du 1 au 27 B Rue du Commerce ; du 1 au 17 et du 8 au 54 rue
Fanien ; du 2 au 44 et du 25B au 59 place Roger Salengro ; du 2 au
30 place de l'Église ; du 1 au 49 et du 2 au 42 rue Neuve, du 2A au 68
et du 5 au 39 rue de Sébastopol, du 6 au 10 et le 5 impasse
Sébastienopol ; du 1 au 23 et du 2 au 14 rue d'Aire ; du 2 au 72 et du 3
au 79 rue d'Ham, du 2 au 10 place des F.F.I. ; du 2 au 32 et du 5 au
19 rue du Bourg d'Aval, du 1 au 6 impasse Duwet ; du 1 au 73 et 6 au
54 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny ; du 1 au 21 rue du
Chapitre ; du 2 au 18 et du 1 au 21 rue de l'Église ; du 3 au 49 rue
Philiomel

Extension du périmètre d'application depuis le 1^{er} janvier 2021 :

du 4 au 60 rue de la Gare ; du 23 au 120 et du 36 au 130 rue du
Faubourg d'Aval

Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2024 :

du 2 au 12 et du 3 au 7 impasse Jean Jaurès ; du 2 au 48 et du 1 au 35 rue de Pernes ; du 4 au 36 et du 1 au 43 place Jean Jaurès ; du 1 au 33 rue des Chats ; du 2 au 26 et du 9 au 15 place du Capitaine Ansart ; du 2 au 36 et du 1 au 39B rue de Relingue ; du 4 au 42 et du 1 au 39 rue de la République ; du 2 au 88B et du 1 au 117 rue de Verdun ; du 14 au 54 et du 23 au 41 rue d'Aire ; du 2 au 58 et du 51 au 71 rue de Philiomel ; dans sa totalité : rue des Cordiers, rue du Cliquet, rue Mozart

Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2025 :

Du 5 au 75 rue de la Plaine

Retrait du périmètre au 1^{er} janvier 2025 :

Rue du Chapitre

MARLES-LES-MINES

Périmètre d'application depuis le 1^{er} janvier 2022 :

du 1 au 3 Ter rue Beaufrome ; du 2 au 42 rue Pasteur ; du 17 bis au 29, du 185 au 237 et du 112 au 126 boulevard Gambetta ; rue du Corps du Bois (dans sa totalité) ; rue de la République (dans sa totalité)

Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2024 :

17 boulevard Gambetta

NOEUX-LES-MINES

Périmètre d'application depuis le 1^{er} janvier 2021 :

du 1 au 57 et du 2 au 488 bis route Nationale

Extension du périmètre depuis le 1^{er} janvier 2022 :

du 59 au 507 route Nationale

Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2024 :

rue Léon Blum ; impasse Saint Pierre ; rue Basse

Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2025 :

Sentier de la Gare (dans sa totalité) ; impasse d'Arras (dans sa totalité)

VENDIN-LEZ-BETHUNE

Périmètre d'application au 1^{er} janvier 2025 :

rue Pierre Mendès France (dans sa totalité) ; rue d'Hinges (dans sa totalité) ; rue de Merville (dans sa totalité)

VERMELLES

Périmètre d'application au 1^{er} janvier 2025 :

côté impair et du 50 au 70 côté pair rue de Montpellier ; rue Jean Jaurès (dans sa totalité) ; rue Nationale (dans sa totalité) ; rue Jules Guesde (dans sa totalité) ; du 2 au 20 rue Florent Evrard ; du 45 au 73 E (côté impair) rue Arthur Lamendin ; du 90 au 138 Quater (côté pair) rue Arthur Lamendin ; du 1 au 29 rue Voltaire ; du 1 au 7 chemin Latéral ; 36 boulevard de la Fosse 4

VERQUIN**Périmètre d'application depuis le 1^{er} janvier 2022 :**

numéros pairs rue de la Bombarde ; rue Constant Martin (dans sa totalité) ; rue François Calonne (dans sa totalité)

Extension du périmètre au 1^{er} janvier 2024 :

En totalité : rue du 4 Septembre ; sentier de l'Égalité

VIOLAINES**Périmètre d'application depuis le 1^{er} janvier 2021 :**

rue de Canteleu ; chemin du Roy ; cité de la Gare (rue Gaugin, rue Renoir, rue Eugène Delacroix, rue Léonard de Vinci, rue Poussin, rue Watteau) ; du 1 au 27 route Nationale ; 14 route Nationale ; du 1 au 161 route d'Estaires ; rue Raymond Wacheux

SAILLY-LABOURSE**Périmètre d'application au 1^{er} janvier 2024 :**

du 22 au 30 (côté pair) rue Tortue ; 8 Petite Place ; du 13 au 71 (côté impair) et du 78 au 132 (côté pair) route Nationale

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane Commune de Annequin						
NUMERO DE RUE <i>(si aucune précision = rue complète)</i>	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Dénomination complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU...	Observation CAF	
	Coté pair ET impair	RUE DE L'EGLISE	62149 ANNEQUIN	1/9/2018		
	Coté pair ET impair	RUE LEON BLUM	62149 ANNEQUIN	1/9/2018		
3 au 36	Coté pair ET impair	ROUTE NATIONALE	62149 ANNEQUIN	1/9/2018		
37 au 66	Coté pair ET impair	ROUTE NATIONALE	62149 ANNEQUIN	1/1/2024		

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane Commune de Auchel						
NUMERO DE RUE (si aucune précision = rue complète)	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Dénomination complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU...	Observation CAF	
3 à 61-61B, du 63 à 79-79B, du 81 au 95, du 2 au 42-42B, du 44 au 70-70A-70B-70C-72-72A-72B, du 74 au 76-76B, du 78 au 86-86B, du 88 au 110	Côté pair ET Impair	RUE JEAN JAURES	62260 AUACHEL	01/01/2021		
1 à 9	Côté pair ET Impair	IMPASSE BAUET	62260 AUACHEL	01/01/2021		
3 au 17-17B, du 19 au 77-77A, du 79 au 173, 4-4B-4TER, du 62-62A au 158	Côté pair ET Impair	RUE RAOUL BRIQUET	62260 AUACHEL	01/01/2021		
du 4 au 42-42A-42B-42C-42D-42E, du 44 au 54-54A-54B-54C-54D, du 56 au 60-60B-60F-60G-60, du 62 au 68-68B, du 70 au 84-84A-84B-84C-84T, du 86 au 132	Uniquement côté pair	RUE ROGER SALENGRO	62260 AUACHEL	01/01/2021		
1 à 15	Côté pair ET Impair	IMPASSE REMERAND	62260 AUACHEL	01/01/2021		
2 à 60-60B-60T, 62-62T-62Q-62B-62C, 64-64B-64T-64Q, 66-66A-66B, du 68 au 84-84B, 86-86B, 88-88B, du 90 au 108	Uniquement côté pair	RUE FLORENT EVRAIRD	62260 AUACHEL	01/01/2021		
du 1 au 27-27B, 29-29B-29C, du 2 au 28-28B	Côté pair ET Impair	RUE DE LA RESISTANCE	62260 AUACHEL	01/01/2021		
du 1 au 27-27B, 29-29B-29C, du 2 au 28-28B	Côté pair ET Impair	RUE DE LA RESISTANCE	62260 AUACHEL	01/01/2021		
3 AU 79	Uniquement côté Impair	RUE SERAPHIN CORDIER	62260 AUACHEL	01/01/2024		
2 AU 116	Uniquement côté pair	RUE SERAPHIN CORDIER	62260 AUACHEL	01/01/2024		
1 AU 59	Uniquement côté Impair	RUE ALBERT COSSART	62260 AUACHEL	01/01/2024		
2 AU 44	Uniquement côté pair	RUE ALBERT COSSART	62260 AUACHEL	01/01/2024		
1 AU 21	Uniquement côté Impair	RUE LOUIS PASTEUR	62260 AUACHEL	01/01/2024		
2 AU 44	Uniquement côté pair	RUE LOUIS PASTEUR	62260 AUACHEL	01/01/2024		
1 AU 21	Uniquement côté Impair	RUE LOUIS PASTEUR	62260 AUACHEL	01/01/2024		
2 AU 44	Uniquement côté pair	RUE LOUIS PASTEUR	62260 AUACHEL	01/01/2024		
2 AU 10	Côté pair ET Impair	RUE PAUL BENOIT	62260 AUACHEL	01/01/2024		
1 AU 19	Uniquement côté Impair	RUE FLORENT EVRAIRD	62260 AUACHEL	01/01/2024		
25 AU 29	Uniquement côté Impair	RUE FLORENT EVRAIRD	62260 AUACHEL	01/01/2024		
73 AU 99	Uniquement côté Impair	RUE FLORENT EVRAIRD	62260 AUACHEL	01/01/2024		
73 AU 131	Uniquement côté Impair	RUE FLORENT EVRAIRD	62260 AUACHEL	01/01/2024		
1 AU 59	Uniquement côté Impair	RUE ROGER SALENGRO	62260 AUACHEL	01/01/2024		
59 BIS	Uniquement côté Impair	IMPASSE GAU	62260 AUACHEL	01/01/2024		
65 AU 75	Uniquement côté Impair	IMPASSE GAU	62260 AUACHEL	01/01/2024		
79 AU 85	Uniquement côté Impair	IMPASSE GAU	62260 AUACHEL	01/01/2024		
79 AU 111	Uniquement côté Impair	IMPASSE GAU	62260 AUACHEL	01/01/2024		
8 AU 60	Uniquement côté pair	RUE RAOUL BRIQUET	62260 AUACHEL	01/01/2024		

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Commune de Barlin

NUMERO DE RUE <i>(si aucune précision = rue complète)</i>	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Dénomination complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU...	Observation CAF
	Coté pair ET impair	RUE DE FRESNICOURT	62620 BARLIN	01/01/2022	
	Coté pair ET impair	RUE FRANCISCO FERRER	62620 BARLIN	01/01/2022	
	Coté pair ET impair	RUE D'HOUDAIN	62620 BARLIN	01/01/2022	

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Commune de Béthune

NUMERO DE RUE <i>(si aucune précision = rue complète)</i>	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Dénomination complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU ...	Observation CAF
		RUE DU PRESIDENT COTY	62400 BETHUNE	1/9/2018	Immeuble ciblé : Résidence du Mont Liébaut - Pour info il n'y a QUE la résidence du Mont Liébaut sur les 2 rues donc rues complètes
retrait du perimetre	retrait du perimetre	RUE DU MARECHAL LYAUTEY	62400 BETHUNE	retrait du perimetre AU 1/1/2024	
540 à 745	Coté pair ET impair	BOULEVARD RAYMOND POINCARE	62400 BETHUNE	1/9/2018	
240 à 523	Coté pair ET impair	FAUBOURG D'ARRAS	62400 BETHUNE	1/9/2018	
109 à 829	Coté pair ET impair	AVENUE DU MARECHAL JUIN	62400 BETHUNE	01/01/2021	
1 et 3	Uniquement côté impair	PLACE FRANCOIS MITTERAND	62400 BETHUNE	01/01/2021	
12 à 344	Coté pair ET impair	AVENUE DE LENS	62400 BETHUNE	01/01/2021	
13 à 507	Coté pair ET impair	RUE DE LILLE	62400 BETHUNE	01/01/2021	
5	Uniquement côté impair	PLACE SAINT ELOI	62400 BETHUNE	01/01/2021	
1 à 12	Coté pair ET impair	RUE DE LILLE	62400 BETHUNE	01/01/2022	
509 à 1438	Coté pair ET impair	RUE DE LILLE	62400 BETHUNE	01/01/2022	
1 à 11	Coté pair ET impair	AVENUE DE LENS	62400 BETHUNE	01/01/2022	
1 à 539	Coté pair ET impair	BOULEVARD RAYMOND POINCARE	62400 BETHUNE	01/01/2022	
1 à 107	Coté pair ET impair	AVENUE DU MARECHAL JUIN	62400 BETHUNE	01/01/2022	
	Coté pair ET impair	BOULEVARD JEAN MOULIN	62400 BETHUNE	01/01/2024	
	Coté pair ET impair	PLACE DU MARECHAL JOFFRE	62400 BETHUNE	01/01/2024	
	Coté pair ET impair	RUE PREVOST	62400 BETHUNE	01/01/2024	
	Coté pair ET impair	RUE ALFRED LEGILLON	62400 BETHUNE	01/01/2024	
	Coté pair ET impair	RUE ALPHONSE OUTREBON	62400 BETHUNE	01/01/2024	
	Coté pair ET impair	RUE DE L'AHORLOGERIE	62400 BETHUNE	01/01/2024	

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Commune de Beuvry

NUMERO DE RUE (si aucune précision = rue complète)	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <u>Dénomination complète</u>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU ...	Observation CAF
	Côté pair ET Impair	RUE PASTEUR	62660 BEUVRY	01/01/2021	
	Côté pair ET Impair	PLACE ROGER SALENGRO	62660 BEUVRY	01/01/2021	
4 à 149-149B	Côté pair ET Impair	ROUTE NATIONALE	62660 BEUVRY	01/01/2021	
8 à 48-48B-48T	Côté pair ET Impair	RUE SADI CARNOT	62660 BEUVRY	01/01/2021	
3 au 33	Côté pair ET Impair	RUE JULES GUESDE	62660 BEUVRY	01/01/2021	
1 et 3	Uniquement côté Impair	IMPASSE EMILE BASLY	62660 BEUVRY	01/01/2021	
14	Uniquement côté pair	RUE JEAN MACE	62660 BEUVRY	01/01/2021	
299	Uniquement côté Impair	RUE JEAN JAURES	62660 BEUVRY	01/01/2021	
2ter	Uniquement côté pair	RUE FRANCOIS GALVAIRE	62660 BEUVRY	01/01/2021	
944	Uniquement côté pair	RUE VICTOR DUTERIEZ	62660 BEUVRY	01/01/2021	
29	Uniquement côté Impair	RUE VICTOR HUGO	62660 BEUVRY	01/01/2021	
468	Uniquement côté pair	RUE GEORGES CLEMENCEAU	62660 BEUVRY	01/01/2021	
	Côté pair ET Impair	RUE DE LA PASSERELLE	62660 BEUVRY	01/01/2021	
2	Uniquement côté pair	RUE MELOT	62660 BEUVRY	01/01/2021	
	Côté pair ET Impair	RUE DES CHANTIERS	62660 BEUVRY	01/01/2022	
159 (RESIDENCE LE STUDIHOME)	Côté pair ET Impair	ROUTE NATIONALE	62660 BEUVRY	01/01/2024	
	Côté pair ET Impair	RUE GOSSELIN	62660 BEUVRY	01/01/2024	

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane Commune de Bruay-la-Buissière						
NUMERO DE RUE <i>(à donner précision = rue complète)</i>	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Dénomination complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU...	Observation CAF	
17 à 82	Uniquement côté Impair	RUE DE LA BRASSERIE	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2021		
4 à 53	Côté pair ET Impair	IMPASSE DE LA BRASSERIE	62699 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2021		
5 à 499	Uniquement côté Impair	RUE HENRI CADOT	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2021		
1 à 33	Côté pair ET Impair	RUE TELESPHORE ET FLORENT CAUDRON	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2021		
	Côté pair ET Impair	RUE DES CHARITABLES	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2021		
1 à 6-68-67	Côté pair ET Impair	RUE DE DIVION	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2021		
10 à 229	Côté pair ET Impair	RUE HENRI HERMANT	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2021		
	Côté pair ET Impair	RUE D'HERMIN	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2021		
	Côté pair ET Impair	RUE JEAN JAURES	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2021		
	Côté pair ET Impair	IMPASSE JEAN JAURES	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2021		
11 à 253	Côté pair ET Impair	RUE ARTHUR LAMENDON	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2021		
1 à 498	Côté pair ET Impair	RUE ALFRED LEROY	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2021		
153 à 339	Côté pair ET Impair	RUE DU COMMANDANT L. HERMINIER	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2021		
1 à 868	Côté pair ET Impair	RUE DE LA LIBERATION	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2021		
437	Uniquement côté Impair	RUE DES MARTYRS	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2021		
2	Uniquement côté pair	CHEMIN DE NOEUX	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2021		
1 à 120	Côté pair ET Impair	RUE NOUVELLE	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2021		
	Côté pair ET Impair	RUE BENAMEN PERET	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2021		
2 à 286	Côté pair ET Impair	RUE DE LA REPUBLIQUE	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2021		
176 à 266	Côté pair ET Impair	RUE EMILE BASTY	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2022		
870 à 979	Côté pair ET Impair	RUE EMILE BASTY	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2022		
273 à 513	Côté pair ET Impair	RUE VICTOR HUGO	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2022		
16	Uniquement côté pair	RUE JULES GUESDE	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2022		
234 à 268	Côté pair ET Impair	RUE JULES GUESDE	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2022		
840 à 382	Côté pair ET Impair	RUE MAOUL BRIQUET	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2022		
475	Uniquement côté Impair	RUE MARMOTTAN	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2022		
202	Uniquement côté pair	RUE DE CASABLANCA	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2024		
402 AU 500	Côté pair ET Impair	RUE FLORENT CYRARD	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2024		
17	Uniquement côté Impair	PLACE DU COMMANDANT LHERMINIER	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2024		
121 AU 190	Côté pair ET Impair	RUE ROGER SALENGRO	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2024		
122 AU 475	Côté pair ET Impair	RUE JULES MARMOTTAN	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2024		
284 AU 311	Côté pair ET Impair	CHEMIN LATERAL	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2024		
41 AU 901	Côté pair ET Impair	RUE LOUIS DUSSART	62700 BRUAY LA BUISSIERE	01/01/2024		

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Commune de Burbure

NUMERO DE RUE <i>(si aucune précision = rue complète)</i>	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Dénomination complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU...	Observation CAF
64 à 212	Uniquement côté pair	RUE NATIONALE	62151 BURBURE	01/01/2022	
15 à 129	Uniquement côté impair	RUE NATIONALE	62151 BURBURE	01/01/2022	
4 à 32	Côté pair ET impair	RUE DU CAVIN	62151 BURBURE	01/01/2022	
21 à 45	Uniquement côté impair	RUE DE LILLERS	62151 BURBURE	01/01/2022	
8 à 98	Uniquement côté pair	RUE DE LILLERS	62151 BURBURE	01/01/2022	
18 à 54	Côté pair ET impair	RUE D'HURIONVILLE	62151 BURBURE	01/01/2022	
42 à 84	Uniquement côté pair	RUE DES BUCQUOIRES	62151 BURBURE	01/01/2022	
5 à 35	Uniquement côté impair	RUE DES BUCQUOIRES	62151 BURBURE	01/01/2022	

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Commune de Busnes

NUMERO DE RUE <i>(si aucune précision = rue complète)</i>	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Dénomination complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU...	Observation CAF
2 AU 270	Uniquement côté pair	RUE DE LILLERS	62350	01/01/2024	
127 AU 247	Uniquement côté Impair	RUE DE LILLERS	62350	01/01/2024	
3 AU 23	Uniquement côté Impair	RUE DU 8 MAI	62350	01/01/2024	
1 AU 121	Uniquement côté Impair	RUE DE SAINT VENANT	62350	01/01/2024	
40 AU 50	Uniquement côté pair	RUE DE SAINT VENANT	62350	01/01/2024	

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Commune de Calonne Ricouart

NUMERO DE RUE <i>(si aucune précision = rue complète)</i>	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Dénomination complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU ...	Observation CAF
	Coté pair ET impair	RUE DE LA GARE	62470 CALONNE RICOUART	01/01/2022	
	Coté pair ET impair	RUE DU MOULIN	62470 CALONNE RICOUART	01/01/2022	
	Coté pair ET impair	RUE DU CALVAIRE	62470 CALONNE RICOUART	01/01/2022	
5 et 5bis	Uniquement côté impair	RUE LATERALE	62470 CALONNE RICOUART	01/01/2022	
150 à 158	Coté pair ET impair	RUE DE BRUAY	62470 CALONNE RICOUART	01/01/2022	
1 à 35	Coté pair ET impair	RUE ANDRE MANCEY	62470 CALONNE RICOUART	01/01/2022	
14 et 16	Uniquement côté pair	RUE DE BETHUNE	62470 CALONNE RICOUART	01/01/2022	
150 AU 168	Coté pair ET impair	RUE DE BRUAY	62470 CALONNE RICOUART	01/01/2024	
	Coté pair ET impair	RUE DE L EGLISE	62470 CALONNE RICOUART	01/01/2024	
	Coté pair ET impair	CHAUSSEE BRUNEHAUT	62470 CALONNE RICOUART	01/01/2024	
100	Uniquement côté pair	RUE KATOWICE	62470 CALONNE RICOUART	01/01/2024	

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane Commune de Camblain-Châtelain						
NUMERO DE RUE <i>(si aucune précision = rue complète)</i>	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Dénomination complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU...	Observation CAF	
	Coté pair ET Impair	RUE ANATOLE France	62470	01/01/2024		
	Coté pair ET Impair	RUE JULES GUESDE	62470	01/01/2024		
	Coté pair ET Impair	RUE JEAN JAURES	62470	01/01/2024		
	Coté pair ET Impair	RUE EDOUARD RINGARD	62470	01/01/2024		
	Coté pair ET Impair	RUE DE MAREST	62470	01/01/2024		
	Coté pair ET Impair	RUE DE LA CIMENTERIE (LIEU DIT HAME	62470	01/01/2024		

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Commune de Cauchy-à-la-Tour

NUMERO DE RUE (si aucune précision = rue complète)	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Dénomination complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU...	Observation CAF
	Côté pair ET impair	RUE D'AUCHEL	62260 CAUCHY A LA TOUR	01/01/2021	
	Côté pair ET impair	RUE D'ARRAS	62260 CAUCHY A LA TOUR	01/01/2021	
1 et 1bis	Uniquement côté impair	CHAUSSÉE BRUNEAUT	62260 CAUCHY A LA TOUR	01/01/2021	
22bis	Uniquement côté pair	RUE DE CAMBLAIN	62260 CAUCHY A LA TOUR	01/01/2021	
13	Uniquement côté impair	RUE LAURE MARELLE	62260 CAUCHY A LA TOUR	01/01/2024	
46	Uniquement côté pair	RUE HENRI BONNEL	62260 CAUCHY A LA TOUR	01/01/2024	

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Commune de Divion

NUMERO DE RUE <i>(si aucune précision = rue complète)</i>	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Dénomination complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU ...	Observation CAF
	Coté pair ET Impair	IMPASSE ARTHUR LAMENDIN	62460 DIVION	01/01/2022	
	Uniquement côté pair	RUE ARTHUR LAMENDIN	62460 DIVION	01/01/2022	
	Coté pair ET Impair	RUE DE VENUS	62460 DIVION	01/01/2022	
	Coté pair ET Impair	RUE NATAL	62460 DIVION	01/01/2022	
	Coté pair ET Impair	RUE DES FRERES CARON	62460 DIVION	01/01/2022	
	Coté pair ET Impair	RUE DU 19 MARS	62460 DIVION	01/01/2022	
5 à 27	Coté pair ET Impair	RUE JEAN JAURES	62460 DIVION	01/01/2022	
71 à 101	Coté pair ET Impair	CHAUSSÉE BRUNEHAUT	62460 DIVION	01/01/2022	
1 à 23	Coté pair ET Impair	RUE MARCEL SELLIER	62460 DIVION	01/01/2022	
17 à 33	Coté pair ET Impair	RUE HENRI BARBUSSE	62460 DIVION	01/01/2022	
	Uniquement côté Impair	RUE EMILE BASLY	62460 DIVION	01/01/2022	
	Coté pair ET Impair	RUE DE LA REPUBLIQUE	62460 DIVION	01/01/2022	
2 à 82	Coté pair ET Impair	RUE ACHILLE BODELOT	62460 DIVION	01/01/2022	
	Coté pair ET Impair	RUE JEAN-CLAUDE DELOBELLE	62460 DIVION	01/01/2022	
	Coté pair ET Impair	RUE BRUNOVIC	62460 DIVION	01/01/2022	
	Coté pair ET Impair	RUE DE L'ETRIER	62460 DIVION	01/01/2022	
	Coté pair ET Impair	RUE PAUL LANGEVIN	62460 DIVION	01/01/2022	

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Commune de Haisnes

NUMERO DE RUE <i>(si aucune précision = rue complète)</i>	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Dénomination complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU...	Observation CAF
165 à 305	Uniquement côté impair	ROUTE DE LENS	62138 HAISNES	01/01/2022	
158 à 216	Uniquement côté pair	ROUTE DE LENS	62138 HAISNES	01/01/2022	
81 à 163	Coté pair ET impair	RUE HENRI DEBUREAU	62138 HAISNES	01/01/2022	
1 à 82	Coté pair ET impair	RUE ROGER SALENGRO	62138 HAISNES	01/01/2022	
1 à 151	Coté pair ET impair	RUE DES MARTYRS	62138 HAISNES	01/01/2022	
1 à 35	Coté pair ET impair	RUE DU MARAIS	62138 HAISNES	01/01/2022	
1 à 47	Coté pair ET impair	RUE DES PEUPLIERS	62138 HAISNES	01/01/2022	

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane Commune de Hersin-Coupligny						
NUMERO DE RUE <i>(si aucune précision = rue complète)</i>	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Dénomination complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU ...	Observation CAF	
	Coté pair ET impair	RUE VICTOR HUGO	62530 HERSIN COUPLIGNY	01/01/2021		
	Coté pair ET impair	RUE DE L'EGALITE	62530 HERSIN COUPLIGNY	01/01/2021		
	Coté pair ET impair	RUE JEAN JAURES	62530 HERSIN COUPLIGNY	01/01/2021		
	Coté pair ET impair	RUE BREGUET	62530 HERSIN COUPLIGNY	01/01/2021		
	Coté pair ET impair	RUE DE LA GENDARMERIE	62530 HERSIN COUPLIGNY	01/01/2021		
	Coté pair ET impair	RUE EMILE ZOLA	62530 HERSIN COUPLIGNY	01/01/2024		
	Coté pair ET impair	RUE JEAN-BAPTISTE DUBOIS	62530 HERSIN COUPLIGNY	01/01/2024		
	Coté pair ET impair	RUE ALEXANDRE DHESE	62530 HERSIN COUPLIGNY	01/01/2024		
	Coté pair ET impair	RUE EMILE COMBES	62530 HERSIN COUPLIGNY	01/01/2024		

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane Commune de Isbergues					
NUMERO DE RUE (si aucune précision = rue complète)	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Dénomination complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU...	Observation CAF
412 à 562 et 421 à 573	Coté pair ET Impair	RUE DANTON	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
134 à 160 et 247 à 261	Coté pair ET Impair	RUE ROGER SALENGRO	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
	Coté pair ET Impair	RUE ROGER SALENGRO	62330 ISBERGUES	01/01/2024	
8 à 40	Uniquement coté pair	IMPASSE EMILE BASLY	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
630 à 1210 et 1159 à 1275	Coté pair ET Impair	RUE EMILE ZOLA	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
2 à 74	Coté pair ET Impair	RUE ANATOLE FRANCE	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
7 à 249 et 218 à 354	Coté pair ET Impair	RUE GASTON-CHEVALIER	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
	Coté pair ET Impair	RUE DU DOCTEUR BAILLIET	62330 ISBERGUES	01/01/2024	
50 à 256 et 139 à 301	Coté pair ET Impair	RUE DU DOCTEUR BAILLIET	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
	Coté pair ET Impair	RUE DU DOCTEUR BAILLIET	62330 ISBERGUES	01/01/2024	
1 à 64	Coté pair ET Impair	RUE DU DOCTEUR ROUX	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
48 à 64	Coté pair ET Impair	RUE DE L'EGLISE DE BERGUETTE	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
1 à 115	Coté pair ET Impair	RUE DES SAULES	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
101 à 105	Coté pair ET Impair	RUE DU MOULIN DE BERGUETTE	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
127 à 143	Coté pair ET Impair	RUE LEON BLUM	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
16 à 32	Coté pair ET Impair	RUE DE LA LIBERATION	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
1 à 32	Coté pair ET Impair	RUE DU MARECHAL JOFFRE	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
2 à 240	Coté pair ET Impair	RUE DE LAMBRES	62330 ISBERGUES	01/01/2021	
	Coté pair ET Impair	RUE DE GUARBEQUE	62330 ISBERGUES	01/01/2022	
	Coté pair ET Impair	RUE DE GUARBEQUE	62330 ISBERGUES	01/01/2022	Square Croix Racine
	Coté pair ET Impair	RUE LEON BLUM	62330 ISBERGUES	01/01/2022	
	Coté pair ET Impair	RUE JEAN JAURES	62330 ISBERGUES	01/01/2022	
	Coté pair ET Impair	RUE HENRI PONCHE	62330 ISBERGUES	01/01/2024	
	Coté pair ET Impair	RUE JEAN MERMOZ	62330 ISBERGUES	01/01/2024	
	Coté pair ET Impair	RUE EVRARD PERE	62330 ISBERGUES	01/01/2024	
	Coté pair ET Impair	RUE ARTHUR LAMENDIN	62330 ISBERGUES	01/01/2024	

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruy Artois Lys Romane Commune de Lillers					
NUMERO DE RUE <i>(la racine professionnelle est exclue)</i>	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Déformations complètes</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU...	Observation CAF
1 à 278	Côté pair ET impair	RUE DU COMMENCE	62190 LILLERS	1/9/2018	
1 à 17 et 8 à 54	Côté pair ET impair	RUE PANIEN	62190 LILLERS	1/9/2018	
2 à 44 et 250 à 59	Côté pair ET impair	PLACE ROGER SALENGRO	62190 LILLERS	1/9/2018	
2 à 30	Côté pair ET impair	PLACE DE L'EGLISE	62190 LILLERS	1/9/2018	
1 à 49 et 2 à 42	Côté pair ET impair	RUE NEUVE	62190 LILLERS	1/9/2018	
20 à 68 et 5 à 39	Côté pair ET impair	RUE DE SEBASTOPOL	62190 LILLERS	1/9/2018	
5 à 10	Côté pair ET impair	IMPASSE SEBASTOPOL	62190 LILLERS	1/9/2018	
1 à 23 et 2 à 14	Côté pair ET impair	RUE D'AIRE	62190 LILLERS	1/9/2018	
2 à 72 et 3 à 79	Côté pair ET impair	RUE D'HAM	62190 LILLERS	1/9/2018	
2 à 10	Côté pair ET impair	RUE DES F.F.I.	62190 LILLERS	1/9/2018	
2 à 32 et 5 à 19	Côté pair ET impair	RUE DU BOURG D'AVAL	62190 LILLERS	1/9/2018	
1 à 6	Côté pair ET impair	IMPASSE DUWET	62190 LILLERS	1/9/2018	
1 à 73 et 6 à 54	Côté pair ET impair	RUE DU MARCHEAL DE LATTRE DE TASSI	62190 LILLERS	1/9/2018	
1 à 21	Côté pair ET impair	RUE DU CHAPITRE	62190 LILLERS	1/9/2018	
2 à 18 et 1 à 21	Côté pair ET impair	RUE DE L'EGLISE	62190 LILLERS	1/9/2018	
3 à 49	Côté pair ET impair	RUE PHILIDNEL	62190 LILLERS	1/9/2018	
4 à 60	Côté pair ET impair	RUE DE LA GARE	62190 LILLERS	01/01/2021	
23 à 120 et 36 au 130	Côté pair ET impair	RUE DU FAUBOURG D'AVAL	62190 LILLERS	01/01/2021	
2 AU 12	Uniquement côté pair	IMPASSE JEAN JAURES	62190 LILLERS	01/01/2024	
3 au 7	Uniquement côté impair	IMPASSE JEAN JAURES	62190 LILLERS	01/01/2024	
2 au 48	Uniquement côté pair	RUE DE PERINES	62190 LILLERS	01/01/2024	
1 AU 35	Uniquement côté impair	RUE DE PERINES	62190 LILLERS	01/01/2024	
4 AU 36	Uniquement côté pair	PLACE JEAN JAURES	62190 LILLERS	01/01/2024	
1 AU 43	Uniquement côté impair	PLACE JEAN JAURES	62190 LILLERS	01/01/2024	
1 AU 33	Côté pair ET impair	RUE DES CHATS	62190 LILLERS	01/01/2024	
2 AU 26	Uniquement côté pair	PLACE DU CAPITAINE ANSART	62190 LILLERS	01/01/2024	
9 AU 15	Uniquement côté impair	PLACE DU CAPITAINE ANSART	62190 LILLERS	01/01/2024	
2 AU 36	Uniquement côté pair	RUE DU RELINGUE	62190 LILLERS	01/01/2024	
1 AU 39 BIS	Uniquement côté impair	RUE DU RELINGUE	62190 LILLERS	01/01/2024	
4 AU 42	Uniquement côté pair	RUE DE LA REPUBLIQUE	62190 LILLERS	01/01/2024	
1 AU 39	Uniquement côté impair	RUE DE LA REPUBLIQUE	62190 LILLERS	01/01/2024	
2 AU 88 BIS	Uniquement côté pair	RUE DE VERDUN	62190 LILLERS	01/01/2024	
1 AU 117	Uniquement côté impair	RUE DE VERDUN	62190 LILLERS	01/01/2024	
14 AU 54	Uniquement côté pair	RUE D'AIRE	62190 LILLERS	01/01/2024	
23 AU 41	Uniquement côté impair	RUE D'AIRE	62190 LILLERS	01/01/2024	
2 AU 58	Uniquement côté pair	RUE DE PHILIDNEL	62190 LILLERS	01/01/2024	
51 AU 71	Uniquement côté impair	RUE DE PHILIDNEL	62190 LILLERS	01/01/2024	
	Côté pair ET impair	RUE DES CORDIERS	62190 LILLERS	01/01/2024	
	Côté pair ET impair	RUE DU CLICQUET	62190 LILLERS	01/01/2024	
	Côté pair ET impair	RUE MOZART	62190 LILLERS	01/01/2024	

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Commune de Marles-les-Mines

NUMERO DE RUE <i>(si aucune précision = rue complète)</i>	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Dénomination complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU ...	Observation CAF
1 à 3ter	Côté pair ET impair	RUE BEAUFROME	62540 MARLES-LES-MINES	01/01/2022	
2 à 42	Côté pair ET impair	RUE PASTEUR	62540 MARLES-LES-MINES	01/01/2022	
1 à 35	Côté pair ET impair	RUE DU MARAIS	62540 MARLES-LES-MINES	01/01/2022	Com CAF du 18/1/2022 : ne pas reprendre dans la requête, ne figure pas dans le périmètre de la délib du 29/6/2021
1 à 47	Côté pair ET impair	RUE DES PEUPLIERS	62540 MARLES-LES-MINES	01/01/2022	
17bis à 29	Côté pair ET impair	BOULEVARD GAMBETTA	62540 MARLES-LES-MINES	01/01/2022	
112 à 126	Côté pair ET impair	BOULEVARD GAMBETTA	62540 MARLES-LES-MINES	01/01/2022	
185 à 237	Côté pair ET impair	BOULEVARD GAMBETTA	62540 MARLES-LES-MINES	01/01/2022	
	Côté pair ET impair	RUE DU CORPS DU BOIS	62540 MARLES-LES-MINES	01/01/2022	
	Côté pair ET impair	RUE DE LA REPUBLIQUE	62540 MARLES-LES-MINES	01/01/2022	
17	Uniquement côté impair	BOULEVARD GAMBETTA	62540 MARLES-LES-MINES	01/01/2024	

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane Commune de Noeux-les-Mines						
NUMERO DE RUE <i>(si aucune précision = rue complète)</i>	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Dénomination complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU ...	Observation CAF	
1 à 57	Côté pair ET impair	ROUTE NATIONALE	62290 NOEUX LES MINES	01/01/2021		
58 à 488-488B	Uniquement côté pair	ROUTE NATIONALE	62290 NOEUX LES MINES	01/01/2021		
59 au 507	Uniquement côté impair	ROUTE NATIONALE	62290 NOEUX LES MINES	01/01/2022		
	Côté pair ET impair	RUE LEON BLUM	62290 NOEUX LES MINES	01/01/2024		
	Côté pair ET impair	IMPASSE SAINT PIERRE	62290 NOEUX LES MINES	01/01/2024		
	Côté pair ET impair	RUE BASSE	62290 NOEUX LES MINES	01/01/2024		

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane Commune de Sallly-la-Bourse						
NUMERO DE RUE <i>(si aucune précision = rue complète)</i>	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Dénomination complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU ...	Observation CAF	
22 AU 30	Uniquement côté pair	RUE TORTUE	62735	01/01/2024		
8	Uniquement côté pair	PETITE PLACE	62735	01/01/2024		
13 AU 71	Uniquement côté impair	ROUTE NATIONALE	62735	01/01/2024		
78 AU 132	Uniquement côté pair	ROUTE NATIONALE	62735	01/01/2024		

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Commune de Verquin

NUMERO DE RUE <i>(si aucune précision = rue complète)</i>	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <i>Dénomination complète</i>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU...	Observation CAF
	Uniquement côté pair	RUE DE LA BOMBARDE	62131 VERQUIN	01/01/2022	
	Coté pair ET Impair	RUE CONSTANT MARTIN	62131 VERQUIN	01/01/2022	
	Coté pair ET Impair	RUE FRANCOIS CALONNE	62131 VERQUIN	01/01/2022	
	Coté pair ET Impair	RUE DU 4 SEPTEMBRE	62131 VERQUIN	01/01/2024	
	Coté pair ET Impair	SENTIER DE L LEGALITE	62131 VERQUIN	01/01/2024	

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Commune de Violaines

NUMERO DE RUE <i>(si aucune précision = rue complète)</i>	Précisions sur le périmètre	NOM DE VOIE <u>Dénomination complète</u>	CODE POSTAL LOCALITE	DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX EGALE OU POSTERIEURE AU...	Observation CAF
	Coté pair ET impair	RUE DE CANTELEUX	62138 VIOLAINES	01/01/2021	
	Coté pair ET impair	CHEMIN DU ROY	62138 VIOLAINES	01/01/2021	
	Coté pair ET impair	RUE PAUL GAUGUIN	62138 VIOLAINES	01/01/2021	
	Coté pair ET impair	RUE AUGUSTE RENOIR	62138 VIOLAINES	01/01/2021	
	Coté pair ET impair	RUE EUGENE DELACROIX	62138 VIOLAINES	01/01/2021	
	Coté pair ET impair	RUE LEONARD DE VINCI	62138 VIOLAINES	01/01/2021	
	Coté pair ET impair	RUE NICOLAS POUSSIN	62138 VIOLAINES	01/01/2021	
	Coté pair ET impair	RUE ANTOINE WATTEAU	62138 VIOLAINES	01/01/2021	
1 à 27	Coté pair ET impair	ROUTE NATIONALE	62138 VIOLAINES	01/01/2021	
1 à 161	Coté pair ET impair	ROUTE D'ESTAIRES	62138 VIOLAINES	01/01/2021	
	Coté pair ET impair	RUE RAYMOND WACHEUX	62138 VIOLAINES	01/01/2021	